



CASNAV
ORLÉANS-TOURS

RAPPORT D'ACTIVITES 2012-2013

La scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés
et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs

Centre **A**cadémique pour la **S**colarisation des élèves allophones
Nouvellement **A**rrivés et des élèves issus de familles itinérantes
et de **V**oyageurs

Avant propos	p. 3
Présentation du CASNAV	
1. Les missions	p. 5
2. L'équipe	p. 5
3. Le travail avec les coordonnateurs départementaux	p. 6
Les élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) en France	
1. Les effectifs	p. 7
2. Les dispositifs d'accueil	p. 10
3. Les évaluations des compétences scolaires initiales des élèves	p. 12
4. L'accompagnement et la formation des enseignants	p. 14
5. La certification complémentaire en français langue seconde	p. 22
6. Le Diplôme d'études en langue française (DELFF) scolaire	p. 23
7. La mise en œuvre des orientations académiques.	p. 25
8. La participation au réseau national des CASNAV	p. 31
9. Le travail mené avec les partenaires du système éducatif	p. 32
o L'opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »	p. 32
o L'organisation d'une rencontre régionale sur la scolarisation des mineurs isolés nouvellement arrivés en France	p. 33
Les enfants du voyage	
1. Les effectifs dans le premier degré	p. 39
2. Les moyens spécifiques	p. 39
3. L'accompagnement et la formation des enseignants	p. 41
4. La préparation et la mise en œuvre des orientations académiques	p. 42
5. Le travail mené avec les partenaires du système éducatif	p. 44
Le site Internet du CASNAV	p. 50
Le suivi des heures supplémentaires attribuées par la DOS	p. 50

AVANT PROPOS :

L'année scolaire 2012-2013 du CASNAV a été marquée par trois faits majeurs :

- la publication de nouvelles instructions officielles sur la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage, ainsi que sur les CASNAV (les trois circulaires¹, datées du 2 octobre 2012, sont parues au Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 37 du 11 octobre 2012) ;
- la hausse (toutes tranches d'âges confondues) de 27 % en moyenne des effectifs de nouveaux arrivants dans l'académie d'Orléans-Tours ;
- la tendance récurrente des adolescents du voyage à désertter les collèges pour s'inscrire de façon systématique aux cours du Centre national d'enseignement à distance (CNED).

Le CASNAV s'est efforcé, d'abord, de faire connaître aux équipes enseignantes et aux responsables académiques les nouvelles instructions officielles qui comportent plusieurs nouveautés.

Les textes officiels désignent désormais les nouveaux arrivants sous les termes d'élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) en France et les enfants du voyage sous les termes d'élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV).

Ils s'accompagnent de la mise en ligne d'un ensemble de ressources sur le site Éduscol et instituent un réseau national des CASNAV qui a commencé à se mettre en place en 2012-2013. Le CASNAV d'Orléans-Tours a participé, les 3 et 4 avril, à un séminaire national des CASNAV sur la scolarisation des EANA et des EFIV, et il a été associé, dès le mois de février, par le ministère à la préparation de ce dernier.

Le CASNAV s'est efforcé, ensuite, de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses d'aide et de formation des équipes enseignantes scolarisant des EANA, et de favoriser la création de nouvelles unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A).

La forte augmentation des effectifs d'EANA a incité Mme le recteur à organiser le 15 mai, sur proposition du CASNAV, une rencontre régionale pour étudier les moyens de scolariser mieux et plus les mineurs isolés nouvellement arrivés en France âgés de 16 ans ou plus, de plus en plus nombreux dans l'académie, qui attendent très souvent une formation adaptée à leurs besoins, faute de structures spécialisées en nombre suffisant.

¹ Circulaire n° 2012-141, circulaire n° 2012-142 et circulaire n° 2012-143

Le CASNAV s'est efforcé enfin de promouvoir des réponses pédagogiques adaptées aux besoins des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs qui rencontrent encore fréquemment des difficultés importantes de maîtrise de la lecture à la fin de leur scolarité à l'école élémentaire. Ils sont de ce fait incapables de les résoudre dans le cadre des cours par correspondance du CNED.

Deux grandes priorités se dessinent selon le CASNAV au vu des évolutions constatées en 2012-2013 : accroître le nombre d'unités pédagogiques destinées aux nouveaux arrivants, et en particulier aux nouveaux arrivants âgés de 16 ans ou plus ; prévenir l'illettrisme parmi les élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs et favoriser leur scolarisation dans le second degré.



Patrick TRAVERS

Chargé de mission académique auprès du CASNAV

Le CASNAV

Le Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) aide, conseille et forme les enseignants qui scolarisent des nouveaux arrivants, sans maîtrise suffisante de la langue française, et des élèves issus de familles itinérantes. Il intervient dans les six départements de la région Centre.

Le CASNAV a trois grandes missions que la circulaire du 2 octobre 2012 (n° 2012-143) a rappelées et précisées.

- Il constitue un centre de ressources et de formation pour les écoles et les établissements qui accueillent des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV). Il s'efforce de répondre aux besoins et aux demandes de tous les enseignants scolarisant ces élèves, qu'ils travaillent au sein de classes spécialisées ou au sein de classes ordinaires. Il met des ressources pédagogiques à leur disposition, va dans les classes, conseille les professeurs, organise des animations pédagogiques et participe tout au long de l'année scolaire à la formation initiale et continue des enseignants sur la scolarisation de ces élèves.
- Il constitue une « structure d'expertise auprès du recteur et des directeurs académiques sur le dossier des EANA et des EFIV ». Il recueille les informations nécessaires à la mise en œuvre de la politique académique en faveur de l'inclusion de ces élèves. Il analyse et fait « remonter » les besoins rencontrés sur le « terrain » et formule un ensemble de suggestions pour favoriser la scolarisation de ces élèves.
- Il constitue une instance de coopération et de médiation avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'école. Il pilote, par exemple, la mise en œuvre du dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » dans l'académie et travaille avec les universités d'Orléans et de Tours, ainsi qu'avec diverses associations : l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, l'association Ville École Intégration, l'Association de la fondation étudiante pour la ville, etc.

2. L'équipe

Le CASNAV est placé sous la responsabilité d'un inspecteur de l'Éducation nationale, Patrick Travers, et doté de trois postes en équivalent temps plein. Il emploie deux personnes à plein temps et deux personnes à mi-temps.

Deux membres du CASNAV sont des enseignants issus du premier degré, deux autres sont issus du second degré.

Trois formateurs du CASNAV ont eu, en 2012-2013, la responsabilité de deux départements où chacun d'entre eux a pris en charge :

- la formation initiale, dans certains cas, des professeurs des écoles sur la scolarisation des élèves allophones et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs ;

- la formation continue, sur les mêmes thèmes, des personnels du premier degré - professeurs des écoles enseignant en classe ordinaire ou en unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) ; directeurs d'école ; conseillers pédagogiques et enseignants en langues et cultures d'origine le cas échéant - dans le cadre des plans départementaux de formation (PDF) ;
- le conseil et l'aide aux écoles et aux établissements ;
- les réunions institutionnelles et les réunions entre partenaires.

La répartition des départements par formateur a été la suivante en 2012-2013 :

- Cher : Christophe Dauvergne.
- Eure-et-Loir : Jacques Chavanes.
- Indre : Christophe Dauvergne.
- Indre-et-Loire : Bogda Szotowski.
- Loir-et-Cher : Bogda Szotowski.
- Loiret : Jacques Chavanes.

Un quatrième membre du CASNAV, Erol Kaya, employé à mi-temps et recruté à titre provisoire en 2012-2013, s'est occupé plus particulièrement des évaluations des compétences scolaires initiales des nouveaux arrivants âgés de 16 ans ou plus.

Les stages de formation continue prévus dans le cadre du plan académique de formation (PAF), ainsi que les stages d'établissement dans le second degré, ont été répartis entre Jacques Chavanes, Christophe Dauvergne et Bogda Szotowski

Les activités complémentaires du CASNAV - gestion du site Internet ou organisation du Diplôme d'études en langue française (DELFF) par exemple - ont été partagées entre ces trois mêmes formateurs.

La parution de nouvelles instructions officielles sur les CASNAV a conduit l'équipe à désigner un coordonnateur chargé de planifier et d'organiser le travail du CASNAV, et de le représenter au sein du réseau national des CASNAV créé par la nouvelle circulaire. Jacques Chavanes a été désigné à cette fin. Il n'exerce, cependant aucun rôle hiérarchique sur les membres du CASNAV. Patrick Travers demeure le seul responsable du service.

3. Le travail avec les coordonnateurs départementaux

L'équipe du CASNAV travaille en étroite coopération avec les personnes chargées dans chaque département de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Dans les départements de l'Indre-et-Loire et du Loiret, des personnels associés assurent également une mission de coordination des différents dispositifs en lien avec le CASNAV.

Les élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)

Le CASNAV s'est efforcé, tout au long de l'année 2012-2013, de promouvoir des réponses pédagogiques adaptées aux besoins des nouveaux arrivants, qu'ils soient scolarisés en classes spécialisées ou en classes ordinaires.

1. Les effectifs en 2012-2013

ACADÉMIE

	Mai 2010	Mai 2011	Mai 2012	Mai 2013	Évolution (**)
Premier degré	477	412	463	591	+ 27 %
Collège	427	485	545	649	+ 19 %
LEGT	20	30	45	52	+ 15 %
LP	29	67	51	63	+ 13 %
« + de 16 ans »*	190	164	191	280	+ 46 %
TOTAL	1143	1158	1295	1646	+ 27 %

* Cette ligne recense les élèves scolarisés dans les actions spécifiques mises en place en faveur des élèves de 16 ans ou plus non francophones (mission générale d'insertion, GRETA, etc.)

** Par rapport à l'année scolaire 2011-2012.

Les informations présentées ci-dessus proviennent des données transmises au ministère de l'Éducation nationale, trois fois par an, par les Directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), sur la foi des déclarations faites par les établissements scolarisant des EANA. Elles sont publiées sur un site spécifique du ministère de l'éducation nationale :

<https://educstat.in.adc.education.fr/ena/aca/>

Elles recensent les EANA arrivés depuis moins de deux ans et les EANA pris en charge au sein des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) au cours de leur première année de présence en France (ou au cours de leurs deux

premières années de présence en France s'ils n'ont pas été scolarisés antérieurement).

Les chiffres montrent que les effectifs d'EANA ont augmenté de 27 % en moyenne dans l'académie d'Orléans-Tours au cours de l'année scolaire 2012-2013 par rapport à l'année scolaire précédente.

Les évolutions sont très contrastées d'un département à l'autre. Les effectifs d'EANA ont progressé de 60 % dans le Loir-et-Cher (+ 57 élèves), de 47 % en Indre-et-Loire (+ 128 élèves), de 36 % dans le Loiret (+ 198 élèves) et de 30 % dans l'Indre (+ 22 élèves). Ils ont diminué, en revanche, de 20 % dans le Cher (- 24 élèves) et de 15 % en Eure-et-Loir (- 30 élèves). **Le Loiret accueille désormais à lui seul 44 % des EANA de l'académie** (748 élèves sur 1646).

Autre tendance de fond : le nombre d'EANA âgés de 16 ans ou plus, scolarisés en LEGT, en LP ou dans les actions spécifiques mises en place par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), le nouveau nom de la Mission générale d'insertion, continue à augmenter : il a progressé de 37,6 % (+ 108 élèves) et a doublé en trois ans, sous l'effet d'un afflux croissant de mineurs isolés.

LES EFFECTIFS DÉPARTEMENT PAR DÉPARTEMENT

18 – CHER

		Total présents En mai 2013	Dont EANA en UPE2A
Elémentaire		25	7
Collège		34	12
LEGT		6	0
LP		7	0
En attente d'affectation		0	-
Actions pour les + de 16 ans	MGI	20	-
	GRETA	0	-
	Non scolarisés	0	-
Total		92	19

28 – EURE-ET-LOIR

		Total présents En mai 2013	Dont EANA en UPE2A
Elémentaire		51	30
Collège		76	41
LEGT		3	0
LP		3	0
En attente d'affectation		0	-
Actions pour les + de 16 ans	MGI	31	-
	GRETA	0	-
	Non scolarisés	0	-
Total		164	71

36 – INDRE

		Total présents en mai 2013	Dont EANA en UPE2A
Elémentaire		32	25
Collège		18	10
LEGT		0	0
LP		0	0
En attente d'affectation		0	-
Actions pour les + de 16 ans	MGI	20	-
	GRETA	0	-
	Dispositif de soutien	25	-
	Non scolarisés	0	-
Total		95	35

37 - INDRE ET LOIRE

		Total présents en mai 2013	Dont EANA en UPE2A
Elémentaire		166	111
Collège		163	135
LEGT		10	0
LP		32	0
En attente d'affectation		0	-
Actions pour les + de 16 ans	MGI	16	-
	GRETA	3	-
	Dispositif de soutien	5	-
	Non scolarisés	0	-
Total		395	146

41 - LOIR ET CHER

		Total présents En mai 2013	Dont EANA en UPE2A
Elémentaire		63	13
Collège		59	15
LEGT		6	0
LP		9	-
En attente d'affectation		0	-
Actions pour les + de 16 ans	MGI	15	-
	GRETA	0	-
	Non scolarisés	0	-
Total		152	28

45 – LOIRET

		Total présents Mai 2013	Dont EANA en UPE2A
Elémentaire		254	168
Collège		299	221
LEGT		27	16
LP		12	12
En attente d'affectation		11	-
Actions pour les + de 16 ans	MGI	36	-
	GRETA	48	-
	Non scolarisés	61	-
Total		748	417

2. Les dispositifs d'accueil

Les instructions officielles du 2 octobre 2012 prévoient que les EANA effectuent nécessairement une partie de leur scolarité en classes ordinaires dès leur arrivée et qu'ils soient accueillis parallèlement au sein d'unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A), pendant une partie de la semaine, pour apprendre le français. Les moyens mis en œuvre pour appliquer ces dispositions diffèrent d'un département à l'autre.

L'Indre-et-Loire, par exemple, a adopté une organisation fondée sur le déplacement quasi systématique d'enseignants itinérants dans le cadre de cours de rattrapage intégrés (CRI), mis en place aussi bien dans le premier degré que dans le second : les enseignants se déplacent dans un réseau de 21 écoles et de 9 collèges – qui ont été désignés pour accueillir les nouveaux arrivants – afin d'apporter une aide ponctuelle et régulière aux EANA qui effectuent la plus grande partie de leur scolarité en classe ordinaire². L'Indre-et-Loire dispose toutefois de deux UPE2A spécifiques destinées aux élèves non ou peu scolarisés antérieurement en âge d'aller au collège (UPE2A-NSA).

La plupart des départements ont recours, dans le premier degré, à une combinaison de postes fixes et de postes itinérants d'UPE2A pour scolariser les EANA. Ils privilégient la mise en place d'UPE2A « fixes » dans le second degré.

Le tableau ci-dessous présente la localisation des dispositifs d'accueil département par département au cours de l'année scolaire 2012-2013.

² Le maillage mis en place dans le premier degré pour accueillir les EANA a été élaboré en concertation avec les inspecteurs de circonscription. Cette organisation a permis d'accroître le temps de prise en charge de ces élèves.

DPT	VILLE	Premier degré	Second degré	+ de 16 ans
Cher (18)	Bourges	2 postes (1 fixe, 1 itinérant) à l'EE Marcel Plaisant.	Collège Victor Hugo : UPE2A	LP J. Mermoz : ARTP-FLE
	Vierzon	0,75 poste à l'EE du Beffroi accueillant tous les ENAF des écoles de Vierzon (avec soutien PRE)	Collège Édouard Vaillant : module FLS.	
Eure et Loir (28)	Agglomération de Chartres	0,5 poste : EE J. Macé à Lucé	Collège Jean Macé A Mainvilliers : UPE2A	Lycée J. de Beauce à Chartres : ARTP-FLE
	Dreux	2 postes : EE Saint-Exupéry + EE Berthelot	Collège Taugourdeau : UPE2A	
Indre (36)	Châteauroux : deux postes du premier degré			LP des Charmilles : ARTP-FLE
Indre et Loire (37)	Joué-lès-Tours	4,5 postes Itinérants sur le département (3,5 sur Tours et son agglomération, 1 hors agglomération)	- Collège La Rabière : UPE2A-NSA - Collège Vallée Violette : UPE2A CRI	LP d'Arsonval : ARTP-FLE
	Saint-Cyr-sur-Loire		Collège Henri Bergson : UPE2A CRI	
	Saint-Pierre-des-Corps		Collège Jacques Decour : UPE2A CRI	
	Tours		- Collège Anatole France : UPE2A CRI - Collège Jules Ferry : UPE2A-NSA CRI - Collège Léonard de Vinci : UPE2A CRI - Collège Louis Pasteur : UPE2A CRI - Collège Philippe de Commines : UPE2A CRI	LEGT Paul-Louis Courier : dispositif de soutien.
Loir et Cher (41)	Blois	1 poste d'UPE2A itinérant basé à l'EE Marcel Buhler. 1 poste d'UPE2A à l'EE Hautes Saules.	Collège Bégon : UPE2A	Collège Bégon : ARTP-FLE
	Romorantin	1 poste d'UPE2A itinérant dans la circonscription de Romorantin		
Loiret (45)	Châlette-sur-Loing/Montargis	1 poste d'UPE2A sur plusieurs écoles	Collège Paul Éluard : UPE2A	
	Fleury-les-Aubrais	0,25 poste d'UPE2A à EE P. et M. Curie	Collège André Chêne : UPE2A	
	Gien	1 poste d'UPE2A sur plusieurs écoles	Collège Jean Mermoz : UPE2A et UPE2A-NSA (deux classes)	LP M. Audoux et LEGT B. Palissy : UPE2A (classe commune aux deux lycées)
	Orléans centre et nord	1 poste d'UPE2A sur plusieurs écoles	Collège Jeanne d'Arc : UPE2A-NSA Collège Jean Rostand : UPE2A	LEGT B. Franklin : UPE2A LP Gauguin : ARTP-FLE
	Orléans Est	1 poste d'UPE2A à l'EE Gutenberg et Louis Petit à Saint-Jean-de-Braye.		
	Orléans Sud	1 poste d'UPE2A à l'EE Romain Rolland. 0,75 poste d'UPE2 à l'EE Georges Chardon.	Collège Etienne Dolet : UPE2A	ARTP-FLE au LP Paul Gauguin à Orléans La Source.
	Saint-Jean-le-Blanc		Collège Jacques Prévert : UPE2A	
	Saint-Jean-de-la-Ruelle	1 poste d'UPE2A sur plusieurs écoles	Collège Max Jacob : UPE2A	

Les moyens spécifiques affectés à l'accueil des EANA dans l'académie

	Premier degré		Second degré	
	Postes d'UPE2A	Postes d'UPE2A CRI	Nombre d'UPE2A	Nombre d'UPE2A-NSA
Cher	2,75 postes	-	1(*)	-
Eure-et-Loir	1,75	-	2	-
Indre	Deux postes du premier degré intervenant à la fois dans les écoles et les collèges			
Indre-et-Loire	-	4,5	9 (**)	2
Loir-et-Cher	3	-	1	-
Loiret	7	-	7	2

(*) 10 heures poste au collège Victor Hugo et 5 heures poste au collège Édouard Vaillant.

(**) Des dispositifs spécifiques sont mis en place dans neuf collèges d'accueil. Ils mobilisent trois postes d'enseignants du premier degré et deux postes à mi-temps d'enseignants de français du second degré.

Nota : trois nouvelles UPE2A ont ouvert à la rentrée 2012 dans le Loiret : la première au collège Etienne Dolet à Orléans, la deuxième au lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) Benjamin Franklin à Orléans, et la troisième à Gien, commune au lycée des métiers Marguerite Audoux et au LEGT Bernard Palissy.

3. Les évaluations des compétences scolaires des élèves

Les instructions officielles du 2 octobre 2012 prévoient la mise en place d'évaluations des compétences scolaires initiales des EANA dès leur arrivée. Elles portent sur la maîtrise de la lecture, les connaissances et les compétences en mathématiques dans la langue d'origine, et la maîtrise de la langue française dans quatre domaines : la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite, ainsi que la production et l'expression écrite.

1. Les plates-formes d'évaluation

Dans les départements où les arrivées d'EANA sont importantes au cours de l'été (le Loiret, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher), le CASNAV organise en septembre des plates-formes d'évaluation à l'entrée dans le second degré, avec l'aide d'enseignants convoqués par les DSDEN, pour accélérer la scolarisation des élèves en début d'année scolaire. Ces plates-formes sont destinées à la fois aux élèves de moins de

seize ans en âge d'aller au collège et aux élèves de seize ans ou plus en âge d'aller au lycée (voir tableau ci-dessous). Elles ont eu lieu :

- à Orléans, les 6 et 7 septembre, ainsi que les 13 et 20 septembre, car l'afflux des élèves arrivés au cours de l'été a été tel qu'il a nécessité deux journées d'évaluations supplémentaires ;
- à Tours les 7 et 14 septembre ;
- à Blois le 18 septembre.

Bilan des plates-formes d'évaluation à Orléans en septembre 2012

	EANA de moins de 16 ans		EANA de 16 ans ou plus	
	Effectifs présents	Orientations	Effectifs présents	Orientations
Orléans	69	<ul style="list-style-type: none"> - 45 en UPE2A. - 1 en UPE2A-NSA. - 20 en classes ordinaires. - 1 vers dispositif en faveur des EANA de 16 ans et plus. - 1 vers section internationale au collège. - 1 vers école élémentaire. 	34	<ul style="list-style-type: none"> - 6 en UPE2A en LEGT. - 7 en LP avec soutien. - 6 en ARTP-FLE; - 10 en ARTP. - 3 en dispositifs spécifiques. - 1 en UPE2A-NSA au collège. - 1 en lycée privé sous contrat.

2. Les évaluations des compétences scolaires des EANA de 16 ans ou plus

Le CASNAV a pris en charge, en 2012-2013, les évaluations initiales des EANA âgés de 16 ans ou plus et de moins de 18 ans³ dans les villes d'Orléans, de Tours et de Blois. Il a évalué au cours de l'année scolaire 2012-2013 :

- 98 EANA à Orléans, en dehors des plateformes d'évaluation ;
- 58 EANA à Tours (dont 6 de moins de 16 ans en dehors de l'agglomération tourangelle) ;
- 33 EANA à Blois.

Le CASNAV a également assuré, dans le Cher, les évaluations des compétences scolaires des EANA de moins de seize ans scolarisés en dehors de la ville de Bourges.

L'afflux des nouveaux arrivants âgés de 16 ans ou plus mobilise une part croissante des moyens du CASNAV pour effectuer les évaluations des compétences scolaires initiales de ces élèves. Le CASNAV a dû consacrer un poste à mi-temps à cette tâche à Orléans au cours des deux premiers trimestres de l'année scolaire. Cela l'a

³ Les évaluations des ENAF de 18 ans ou plus sont assurées en principe par les missions locales.

conduit, sur le conseil de Mme Sarah Roux-Périnet, conseillère auprès du recteur, a prendre contact avec les services de la Division des personnels enseignants (DPE), pour rechercher une solution et connaître la liste des enseignants du second degré titulaires sans affectation à plein temps dans l'académie d'Orléans-Tours, qui pourraient éventuellement prendre en charge une partie de ces évaluations pour compléter la durée de leur service hebdomadaire.

La DPE a transmis les noms de six enseignants au CASNAV, tous remplaçants (TZR), dont quatre professeurs d'arabe, un professeur d'italien et un professeur de portugais.

Trois d'entre eux enseignent l'arabe ont accepté de réaliser des évaluations initiales à Orléans et à Blois en 2013-2014.

3. Les formations sur la passation des évaluations initiales

Le CASNAV a formé à Dreux, le 16 octobre 2012, une enseignante volontaire pour effectuer les évaluations initiales des EANA en âge d'aller au collège ou au lycée. Il a également formé, les 30 et 31 mai, les trois professeurs d'arabe sans affectation à temps plein mentionnés ci-dessus, qui devraient effectuer des évaluations des compétences scolaires initiales des nouveaux arrivants à Orléans et à Blois, en 2013-2014.

4. La formalisation des critères d'orientation des nouveaux arrivants âgés de 16 ans ou plus à l'issue des évaluations de leurs compétences scolaires initiales.

La diversité des besoins de formation des EANA âgés de 16 ans ou plus a conduit le CASNAV à déterminer de façon précise les critères d'orientation de ces élèves dans le Loiret, à l'issue des évaluations de leurs compétences scolaires initiales, en fonction de leur profil linguistique et scolaire. Ce travail a été mené en concertation avec la DSDEN, la MLDS (ex-MGI) et le CIO d'Orléans, et a débouché sur l'élaboration d'un tableau récapitulatif (voir en annexes).

4. L'accompagnement et la formation des enseignants

Le CASNAV a accompagné, en 2012-2013, les enseignants qui scolarisent des nouveaux arrivants sans maîtrise suffisante de la langue française au travers d'un ensemble d'actions : il a répondu à de nombreuses demandes directes d'aide et de conseil par téléphone ou par e-mail ; il a visité des classes et rencontré les équipes

enseignantes ; il a assuré des animations pédagogiques et des formations dans le cadre de la formation continue et il a mis des ressources pédagogiques à la disposition des enseignants sur son site Internet.

Le CASNAV a également participé à la formation initiale des professeurs des écoles sur la scolarisation des EANA dans certains départements.

1. Les réponses aux demandes d'aide et de conseil des établissements

Les demandes d'aide et de conseil proviennent le plus souvent d'écoles élémentaires qui accueillent du jour au lendemain un nouvel arrivant non francophone en classe ordinaire et ignorent ce qu'il faut faire.

Nombre et pourcentage d'EANA scolarisés en classes ordinaires en élémentaire sans soutien au cours des deux premières années suivant leur arrivée en France

	En 2011-2012		En 2012-2013	
	Nombre	Taux (*)	Nombre	Taux (*)
Cher	2	8,6 %	2	8 %
Eure-et-Loir	39	59 %	21	41,1 %
Indre	6	33 %	7	21,8 %
Indre-et-Loire	0	0 %	6	3,6 %
Loir-et-Cher	12	25 %	31	49,2 %
Loiret	82	38,4 %	86	33,8 %
Académie	141	30,4 %	153	25,8 %

(*) = par rapport au nombre total d'EANA scolarisés.

Le nombre d'élèves concernés a peu progressé en 2012-2013 dans l'académie (+ 12 élèves), malgré la hausse de 27 % du nombre de nouveaux arrivants scolarisés en élémentaire en 2012-2013 par rapport à 2011-012.

Le CASNAV a mis un ensemble de ressources en ligne à l'attention des écoles et des équipes enseignantes concernées sur son site Internet.

- Une fiche récapitule l'essentiel de ce qu'il faut savoir pour organiser au mieux l'accueil d'un EANA en classe ordinaire sans soutien en élémentaire.
- Le guide de la scolarisation d'un nouvel arrivant en classe ordinaire en élémentaire, mis en ligne en 2011, a été actualisé en mars 2013 (51 pages). Il présente la démarche pédagogique à mettre en œuvre avec des recommandations, en particulier sur l'enseignement de la lecture/compréhension aux nouveaux arrivants, et de nombreuses suggestions d'activités.
- Une liste de ressources pédagogiques est mise à jour tous les deux ou trois mois.

2. Les visites de classes et les rencontres avec les équipes enseignantes

○ Cher

- Le CASNAV a formé un nouvel enseignant en charge d'une UPE2A itinérante et a aidé l'enseignante de l'UPE2A fixe de l'école Marcel Plaisant à Bourges à évoluer vers une plus grande mobilité pour prendre en charge un plus grand nombre d'EANA dans plusieurs écoles.
- Le CASNAV a suivi l'école élémentaire d'Argent-sur-Sauldre qui scolarisait un nouvel arrivant.
- Le CASNAV a assuré trois interventions au collège Antoine Meillet à Chateaumeillant, dans le cadre du suivi qu'il effectue désormais des heures dites « migrants » (ces heures sont accordées aux établissements scolarisant des ex-EANA ayant réintégré leur collège de secteur à l'issue d'une prise en charge en UPE2A).

○ Indre-et-Loire

Le CASNAV s'est déplacé dans plusieurs établissements du second degré en Indre-et-Loire pour informer et conseiller les équipes enseignantes :

- Le 24 octobre et le 27 novembre 2012 au LP Alfred Bayet à Tours : visite sur le thème de la scolarisation des ex-EANA.
- Le 24 janvier 2013 au collège Léonard de Vinci à Tours : demi-journée d'information sur la scolarisation des EANA.
- Le 4 avril 2013 au collège Sainte-Maure de Touraine : visite-conseil sur la scolarisation des EANA.
- Le 20 et le 26 juin 2013, avec le coordonnateur de l'équipe FLS de l'Indre-et-Loire, au collège François Rabelais et au collège Pierre Corneille à Tours, les deux nouveaux collèges de l'agglomération tourangelle qui accueilleront, à la rentrée 2013, les élèves allophones : demi-journées d'information.

○ Loiret

- Le CASNAV s'est déplacé, en 2012-2013, dans deux écoles élémentaires du Loiret scolarisant des EANA en classes ordinaires ou en UPE2A pour rencontrer et conseiller les équipes enseignantes : le 10 janvier 2013 à l'école élémentaire du Centre à Sully-sur-Loire, qui accueillait une dizaine d'EANA en classes ordinaires ; et le 11 mars 2013 à l'école élémentaire Georges-Chardon à Orléans, confrontée à des effectifs très importants d'EANA au sein de l'UPE2A qui a ouvert à la rentrée dans l'établissement.
- Le CASNAV a également assuré plusieurs interventions dans les collèges du Loiret dans le cadre du suivi qu'il effectue dorénavant des heures dites « migrants » accordées par le rectorat aux établissements scolarisant des

ex-EANA : collège de Neuville-aux-Bois (deux interventions) ; collège Charles-Rivière à Olivet (trois interventions) ; Collège André Malraux à Saint-Jean-de-la-Ruelle (deux interventions) ; collège Louis Joseph Soulas à Bazoches-les-Gallerandes (deux interventions).

- Le CASNAV a visité, le 9 octobre, l'UPE2A du lycée Marguerite Audoux à Gien, et le 15 octobre, l'UPE2A du LEGT Benjamin Franklin à Orléans.

3. Les animations pédagogiques et la formation continue

❖ Dans le premier degré

Les interventions du CASNAV sont décidées en étroite concertation avec les inspecteurs chargés, au sein de chaque département, de la scolarisation des nouveaux arrivants. Elles peuvent également être organisées à la demande des inspecteurs de circonscription ou s'inscrire dans le cadre des plans départementaux de formation (PDF).

➤ Cher

Le CASNAV a assuré une formation sur la scolarisation des EANA le 20 mars 2013 à l'IUFM de Bourges. Elle a été organisée par Mme Barranco, responsable du dossier au sein de la DSDEN du Cher.

➤ Eure-et-Loir

Le CASNAV a animé, le 25 janvier 2013, à Chartres, une formation d'une demi-journée destinée aux conseillers pédagogiques d'Eure-et-Loir sur la scolarisation des EANA en classes ordinaires, sans soutien, dès leur arrivée.

➤ Indre-et-Loire

Le CASNAV a co-animé, le 30 janvier 2013, avec le coordonnateur de l'équipe de FLS de l'Indre-et-Loire, une demi-journée de formation des professeurs des écoles accueillant dans leur classe les EANA bénéficiant d'un soutien en cours de rattrapage intégrés (CRI).

➤ Loir-et-Cher

Le CASNAV a effectué, le 10 octobre 2012, une animation pédagogique sur la prise en charge des EANA dans les classes ordinaires sans soutien spécifique.

➤ Loiret

Le CASNAV a animé cinq journées de travail et de formation dans le cadre d'un plan départemental d'actions pour les EANA, qui a été élaboré en

concertation avec Joëlle Plantade, l'inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la scolarisation des EANA dans le Loiret. Ces cinq journées comprenaient :

- Trois journées d'animation pédagogique avec les enseignants d'UPE2A du premier degré, le nouveau nom des classes d'initiation. Elles ont eu lieu les 8 octobre et 26 novembre 2012, ainsi que le 17 juin 2013, à Orléans. Elles ont porté sur :
 - ▲ la préparation d'évaluations orales des compétences scolaires initiales des EANA arabophones, lusophones et turcophones, qui entrent au CP et qui ne sont pas lecteurs dans leur langue, ou encore, qui n'ont pas été scolarisés antérieurement ;
 - ▲ la présentation détaillée des nouvelles instructions officielles sur la scolarisation des EANA et des ressources sur le français langue de scolarisation mises en ligne sur le site Éduscol ;
 - ▲ la façon dont les enfants, et en particulier les enfants de demandeurs d'asile, sont susceptibles de vivre l'exil : cette animation a pu avoir lieu grâce à l'intervention bénévole d'une psychologue de l'association Interstice à Orléans qui reçoit et traite des parents immigrés dans le cadre de l'approche transculturelle élaborée par Tobie Nathan et Marie-Rose Moro ;
 - ▲ le devenir scolaire et professionnel des nouveaux arrivants.
- Une journée de formation commune aux enseignants d'UPE2A du premier degré et aux enseignants en langues et cultures d'origine (ELCO) dans le Loiret. Elle a porté sur la présentation par tous les enseignants de séquences pédagogiques en arabe, en français, en portugais et en turc, pour permettre des échanges d'expériences sur les moyens de conduire les élèves à acquérir les compétences de maîtrise de la langue attendues au niveau A 1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
- Une journée de formation avec les conseillers pédagogiques et les enseignants de CLIN sur la scolarisation des EANA non ou peu scolarisés antérieurement. Elle a eu lieu le 26 mars 2012 à Orléans.

Le CASNAV a également animé, le 15 février 2013, une demi-journée de formation dans le cadre du stage destiné aux enseignants en langues et cultures d'origine (ELCO) du Loiret. Il est intervenu sur les moyens de mieux associer les activités orales et écrites.

Des référents sur la scolarisation des EANA

La direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) dans le Loiret a confié aux conseillers pédagogiques du département un rôle de « référent » sur la scolarisation des EANA depuis l'année scolaire 2011-2012. Elle a pris cette décision en raison du nombre important d'EANA scolarisés dès leur arrivée à plein temps en classes ordinaires, sans prise en charge en UPE2A (86 élèves étaient dans ce cas en mai 2013, au lieu de 82 en mai 2012 et de 65 en mai 2011).

La DSDEN d'Eure-et-Loir a mis en œuvre une démarche similaire au cours de l'année scolaire 2011-2012.

Le CASNAV a assuré une journée de formation des conseillers pédagogiques dans les deux départements : elle a eu lieu le 25 janvier en Eure-et-Loir et le 26 mars dans le Loiret.

❖ Dans le second degré

➤ Le plan académique de formation 2012-2013

Le CASNAV a organisé quatre journées de formation dans le cadre du PAF en 2012-2013. Elles portaient sur les thèmes suivants :

- L'enseignement de la lecture/compréhension aux nouveaux arrivants. Cette formation a eu lieu le 17 décembre 2012 à l'IUFM de Blois. Elle a été animée par Jacques Chavanes. Elle était destinée aux professeurs de lettres enseignant dans les UPE2A pour élèves peu ou non scolarisés antérieurement (UPE2A-NSA) ou en UPE2A, ainsi qu'aux documentalistes.
- L'enseignement des mathématiques aux nouveaux arrivants. Elle a eu lieu le 31 janvier 2013 à l'IUFM de Blois. Elle a été animée par Françoise Cerquetti-Aberkhane, professeur agrégée, enseignante à l'IUFM de Créteil, et auteur de « Enseigner les mathématiques à l'école », Hachette Education. Elle était destinée aux professeurs de mathématiques enseignant aux EANA en UPE2A ou en classes ordinaires.
- Le français langue de scolarisation. Elle a eu lieu les 4 et 5 février 2013 à l'IUFM de Blois. Elle a été animée par Jacques Chavanes, Christophe Dauvergne et Bogda Szotowski. Elle était destinée aux professeurs de toutes les disciplines enseignant aux EANA en UPE2A ou en classes ordinaires au collège ou au lycée.

Deux formations, que le CASNAV avait inscrites dans le cadre du PAF 2012-2013 et qu'il devait animer, ont été annulées par la DAFOP faute d'un nombre

suffisant de candidats : l'une sur les évaluations des compétences scolaires initiales des nouveaux arrivants (il a néanmoins été possible d'organiser une formation spécifique sur ce thème en fin d'année scolaire) ; l'autre sur l'enseignement du français aux ex-EANA en lycée professionnel.

❖ Les animations pédagogiques

Le CASNAV a assuré cinq journées et demie d'animations pédagogiques dans le cadre de l'enveloppe des 55 « journées stagiaires » dont il disposait à cette fin en 2012-2013.

- Une demi-journée le 11 janvier 2013 au lycée Jehan de Beauce à Chartres sur la scolarisation des EANA dans le second degré en Eure-et-Loir, en présence de tous les enseignants intervenant dans les structures destinées aux nouveaux arrivants au collège et au lycée (UPE2A, ARTP-FLE) et des chefs d'établissement concernés. Elle a été assurée par Jacques Chavanes.
- Une journée sur la préparation des épreuves orales de la certification complémentaire en français langue seconde. Elle a eu lieu le 11 février 2013 à Orléans et a été assurée par Christophe Dauvergne.
- Deux journées, les 29 et 30 avril 2013, sur le site Bourgogne de l'IUFM à Orléans, sur l'habilitation à la passation et à la correction des épreuves du DELF scolaire au niveau A 2 et B 1. Elles ont été assurées par Christophe Dauvergne et Bogda Szotowski.
- Deux journées sur les évaluations des compétences scolaires initiales des nouveaux arrivants. Elles ont eu lieu les 30 et 31 mai à Orléans. Elles ont été assurées par Jacques Chavanes et Bogda Szotowski.

➤ Les formations dans les établissements

Le CASNAV a animé à deux stages d'établissement en 2012-2013.

- Le premier a eu lieu le 16 mai 2013 à Gien. Il était destiné aux enseignants du lycée des métiers Marguerite Audoux et du LEGT Bernard Palissy à Gien, qui scolarisent des EANA et des ex-EANA dans le cadre de l'UPE2A commune à ces deux établissements qui a ouvert à la rentrée 2012. La formation a été animée par Jacques Chavanes et Christophe Dauvergne du CASNAV, ainsi que par Patricia du Rieu, enseignante de français au sein de l'ARTP-FLS du lycée Paul Gauguin à Orléans. Elle sera prolongée par une seconde journée le 7 octobre 2013.
- Le deuxième a eu lieu le 23 mai au collège Henri Bergson à Saint-Cyr-sur-Loire qui dispose d'une UPE2A prise en charge par des enseignants itinérants. La formation a été animée par Bogda Szotowski et Christophe

Dauvergne. Elle sera prolongée par une seconde journée le 9 septembre 2013.

➤ La préparation du plan académique de formation 2013-2014 et des animations pédagogiques 2013-2014

Le CASNAV a préparé le programme du PAF 2013-2014 portant sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs. Il est basé sur 110 « journées stagiaires » et comporte trois grandes actions de formation sur la scolarisation des nouveaux arrivants. Il prévoit :

- une formation sur l'enseignement de la lecture aux EANA non francophones (une journée) ;
- une formation sur l'enseignement du français langue de scolarisation dans les UPE2A (trois journées) ;
- une formation sur la scolarisation des ex-EANA dans les collèges et les lycées du second degré (deux journées).

Le programme détaillé figure en annexes.

Le CASNAV a décidé par ailleurs, en concertation avec la DAFOP, de conserver une enveloppe de 50 « journées stagiaires » pour organiser des animations pédagogiques en 2013-2014. Celles-ci porteront sur la préparation de la certification complémentaire en français langue seconde (10 « journées stagiaires » a priori), sur l'habilitation ou le renouvellement des examinateurs et des correcteurs du DELF (30 « journées stagiaires »), et sur un thème au choix du CASNAV.

Le choix d'organiser ces actions dans le cadre d'animations pédagogiques, et non de formations du PAF, laisse au CASNAV la souplesse dont il a besoin pour inscrire les personnes intéressées tardivement (elles doivent être inscrites six semaines à l'avance en règle générale). Cela permet d'accroître le nombre de stagiaires, en particulier dans les formations d'habilitation ou de renouvellement d'habilitation à la passation du DELF scolaire. Il est indispensable, en effet, d'attirer le plus grand nombre possible de candidats dans ces animations pour assurer la meilleure organisation du DELF dans l'académie.

4. La formation initiale

Le CASNAV a participé à la formation des étudiants en deuxième année de master métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de l'accompagnement (MEEFA) sur la scolarisation des EANA dans deux départements de l'académie : l'Eure-et-Loir et le Loiret. Il est intervenu le 13 février 2013 à l'IUFM de Chartres, et le 20 février 2013 à l'IUFM d'Orléans.

La formation de formateurs

Un formateur du CASNAV a suivi une formation d'habilitation du Centre international d'études pédagogiques (CIEP) pour former les évaluateurs et les correcteurs du Diplôme d'études en langue française (DELFF), aux niveaux A 1, A 2, B 1 et B 2 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Elle a eu lieu du 22 au 25 janvier 2013 au CIEP à Sèvres dans les Hauts-de-Seine.

5. La certification complémentaire en français langue seconde

Le CASNAV a participé à l'organisation, avec les services du rectorat, de la certification complémentaire en français langue seconde (FLS). L'examen comprend la remise d'un mémoire et un oral devant un jury.

Quinze candidats – au lieu de 8 en 2012 – ont présenté l'examen en 2013.

	Inscrits	Présents	Admis	Notes
Premier degré	4	4	1	De 06 à 16
Second degré	11	10	6	De 07 à 18
Total	15	14	7	De 06 à 18

La session 2013 se caractérise par une hausse du nombre de candidats du second degré et par une stabilité des candidats du premier degré, par rapport à la session précédente.

Le jury a noté des profils de candidats très variés.

Les candidats du 1^{er} degré n'ont pas été en mesure, pour la plupart, de montrer leurs connaissances des particularités du français langue de scolarisation (FLS). Ils ont, en particulier, rencontré des difficultés pour distinguer les stratégies didactiques et pédagogiques destinées aux élèves francophones en difficulté de celles qu'il convient d'adopter pour des élèves relevant d'un enseignement de FLS.

Les candidats du second degré ont majoritairement pu développer une réflexion pertinente, fondée sur des connaissances précises des enjeux du FLS.

Le jury a observé une réelle volonté d'enseigner à ce public parmi les candidats, mais cet enthousiasme ne peut tenir lieu de compétence. Les candidats doivent connaître les textes officiels et doivent pouvoir s'appuyer sur des connaissances théoriques solides. Le jury a constaté que les objectifs et les méthodes d'apprentissage du FLS sont encore trop souvent confondus avec ceux du français langue étrangère (FLE).

Le jury attend également des candidats qu'ils puissent se projeter dans une situation de classe de FLS et/ou qu'ils analysent leurs pratiques (ou une pratique) au regard de problématiques linguistiques, langagières et culturelles.

6. Le diplôme d'études en langue française (DELFF)

Le CASNAV a coordonné avec les DSDEN l'organisation du Diplôme d'études en langue française (DELFF) junior et scolaire, au niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), et pour la première fois dans l'académie, au niveau B 1.

L'examen était destiné aux EANA et aux ex-EANA du second degré âgés de moins de 16 ans ou de 16 ans ou plus. Il a eu lieu le 11 juin 2013.

Quatre-vingt onze enseignants – ainsi que les quatre formateurs du CASNAV – ont été convoqués pour faire passer et corriger les épreuves dans quinze centres (il y en avait au moins un par département).

Le taux de réussite à l'examen⁴ a atteint 92,13 % au niveau A 2 et 91,52 % au niveau B 1 en juin 2013 en moyenne dans l'académie d'Orléans-Tours. Il a augmenté de près de sept points (+ 6,87) au niveau A 2 par rapport à l'an dernier : il avait atteint 85,26 % en juin 2012 à ce niveau dans l'académie.

Le nombre de candidats présents le jour de l'examen au niveau A 2 a lui aussi progressé : il s'est accru de 11,5 % en 2013 par rapport à 2012 : 356 candidats étaient présents au lieu de 319 l'an dernier.

La présentation du DELFF n'a aucun caractère obligatoire. Il est demandé aux établissements d'inscrire à l'examen les élèves qui sont à même de le réussir a priori pour valoriser leurs efforts et leur apprentissage de la langue.

Les taux de réussite au DELFF en 2013 au niveau A 2 selon les départements

	Inscrits	Présents	Reçus	Taux de reçus/ présents
Cher	27	25	21	84 ,00 %
Eure-et-Loir	40	38	35	92,10 %
Indre	41	33	29	87,87 %
Indre-et-Loire	89	84	78	92,85 %
Loir-et-Cher	39	38	35	92,10 %
Loiret	145	138	130	94,20 %
Total	381	356	328	92,13%

⁴ Celui-ci mesure le nombre de candidats reçus par rapport au nombre de candidats présents le jour de l'examen.

Les taux de réussite au DELF en 2013 au niveau B 1 selon les départements

	Inscrits	Présents	Reçus	Taux de reçus/ présents
Cher	6	6	5	83,33 %
Eure-et-Loir	2	2	1	50 %
Indre	9	8	8	100 %
Indre-et-Loire	29	28	27	96,42 %
Loir-et-Cher	12	10	8	80 %
Loiret	8	5	5	100 %
Total	66	59	54	91,52 %

Comparatif des sessions 2010, 2011 et 2012 du Delf scolaire au niveau A2

	2011			2012			2013		
	Présents	Reçus	Taux de reçus	Présents	Reçus	Taux de reçus	Présents	Reçus	Taux de reçus
Cher	12	12	100 %	31	27	87,09 %	25	21	84 %
Eure-et-Loir	31	30	96,77 %	41	37	90,24 %	38	35	92,10 %
Indre	37	34	91,89 %	29	21	74,41 %	33	29	87,87 %
Indre-et-Loire	70	58	82,85 %	67	57	85,07 %	84	78	92,85 %
Loir-et-Cher	35	31	88,57 %	32	27	84,37 %	38	35	92,10 %
Loiret	90	84	93,33 %	121	103	86,55 %	138	130	94,20 %
TOTAL	275	249	90,5 %	319	272	85,2 %	356	328	92,13 %

7. La mise en œuvre des orientations académiques

1. Les priorités académiques

Une fiche d'action sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) en France est annexée au projet académique 2012-2015. Elle détermine les grandes orientations à privilégier pour améliorer la scolarité de ces élèves. Elle prévoit trois priorités : réduire le taux de scolarisation des EANA en classes ordinaires sans soutien dès leur arrivée ; renforcer la formation des enseignants scolarisant des EANA non ou peu scolarisés antérieurement ; créer des classes d'accompagnement des nouveaux arrivants dans quelques lycées pour accroître le niveau de qualification de ces élèves.

2. L'amélioration de l'accueil des EANA dans les écoles élémentaires

❖ Dans le Cher

Le CASNAV a proposé à la DSDEN de réorganiser le dispositif de scolarisation des EANA à Bourges et de revoir les missions des enseignants d'UPE2A dans cette ville pour mieux répondre aux besoins des élèves. Il a élaboré, en concertation avec la DSDEN, un plan de formation sur la scolarisation des EANA et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs, qui prévoit une journée de formation, le 4 novembre 2014, sur la scolarisation des nouveaux arrivants.

❖ Dans le Loiret

Un projet de regroupement partiel des EANA a été engagé au cours de l'année scolaire 2012-2013 dans quatre circonscriptions du Loiret. Il concerne quatre des sept postes d'UPE2A du premier degré dont dispose le département. Il a été mis en œuvre dans la circonscription d'Orléans Sud (deux postes d'UPE2A) et la circonscription d'Orléans Est (un poste d'UPE2A), ainsi que dans les circonscriptions Loiret préélémentaire et Orléans Nord (un poste d'UPE2A à cheval sur les deux circonscriptions).

Le projet a été élaboré en concertation entre la DSDEN du Loiret, Joëlle Plantade, l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de la scolarisation des nouveaux arrivants dans le département, le CASNAV et les enseignants d'UPE2A du premier degré.

Le regroupement des EANA a été mis en œuvre selon le scénario suivant pour éviter de créer des écoles « ghettos ».

- Chaque enseignant d'UPE2A travaille dans une ou deux écoles qui sont choisies en fonction de trois critères :
 - ▲ leur localisation géographique pour faciliter la venue des nouveaux arrivants ;
 - ▲ leur possibilité de mettre des locaux adaptés à la disposition de l'UPE2A ;
 - ▲ l'association de ces écoles à la prise en charge des nouveaux arrivants dans le cadre de leur projet d'école.
- Les nouveaux arrivants sont accueillis une demi-journée par jour – le matin ou l'après-midi – dans une école pourvue d'une UPE2A, et ils sont scolarisés le reste du temps en classes ordinaires, dans leur école de secteur, où ils prennent leurs repas et où ils sont officiellement inscrits.
- Le transport des élèves est pris en charge et assuré par les familles des nouveaux arrivants.

- Cette organisation n'a, de ce fait, aucune incidence sur les effectifs des écoles de secteur. Elle évite de demander des dérogations à la carte scolaire aux maires des communes concernées.

Ce scénario a paru adapté à l'intérêt des élèves pour trois grandes raisons :

- il facilite l'intégration des nouveaux arrivants dans leur école de secteur et leur évite la « rupture » provoquée par leur scolarisation deux années de suite dans deux écoles différentes ;
- il permet d'accroître la durée quotidienne du soutien apporté en UPE2A aux EANA⁵;
- il favorisera la création d'une « vraie vie de classe » ou une dynamique de groupe dans les UPE2A de nature à favoriser les apprentissages des enfants.

Le bilan est plutôt positif, mais le regroupement des EANA a entraîné des difficultés dans une école de la circonscription d'Orléans Sud, l'école Georges Chardon à Orléans, en raison de l'afflux des nouveaux arrivants observé cette année. L'UPE2A a accueilli des effectifs d'EANA très importants qui ont rendu ardues la gestion de la classe et la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves.

La DSDEN du Loiret souhaite que le regroupement des EANA soit étendu, en 2013-2014, aux circonscriptions où il n'est pas encore mis en œuvre.

❖ En Indre-et-Loire

Un réseau d'accueil des EANA a d'ores et déjà été mis en place dans les écoles élémentaires en Indre-et-Loire. Il existe, de fait, très peu d'EANA sans prise en charge dans un dispositif de soutien dans ce département : six élèves seulement en 2013-2014.

3. L'amélioration de la formation des enseignants scolarisant des EANA non peu scolarisés antérieurement

Le CASNAV a organisé, en 2012-2013, une formation d'une journée sur le thème de l'enseignement de la lecture/compréhension aux EANA non francophones scolarisés au collège. Elle a fait l'objet d'appréciations très positives. Elle a accueilli douze stagiaires, et parmi eux, cinq ont estimé qu'elle avait répondu « complètement » à leurs attentes, six « beaucoup » et un seulement « un peu ». Le CASNAV a créé, sur son site Internet, une page spécifique sur l'enseignement de la lecture aux EANA, avec un ensemble de ressources pédagogiques. Il

⁵ Cette organisation allégera aussi, ce faisant, la charge des enseignants des classes ordinaires.

assurera à nouveau une formation sur ce thème au cours de l'année scolaire 2013-2014 dans le cadre du PAF du second degré.

Le CASNAV a animé par ailleurs une formation sur la scolarisation en élémentaire, et en particulier au cycle 3, des EANA non ou peu scolarisés antérieurement, le 26 mars 2013, avec les enseignants des UPE2A du premier degré et les conseillers pédagogiques du Loiret.

4. L'ouverture de deux classes d'accompagnement des nouveaux arrivants dans les lycées du Loiret

Le CASNAV a accompagné la création de deux UPE2A au lycée qui ont ouvert à la rentrée 2012 dans le Loiret : l'une à Orléans au lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) Benjamin Franklin ; l'autre à Gien, qui associe à la fois le lycée professionnel-lycée des Métiers Marguerite Audoux et le LEGT Bernard Palissy.

Il n'existait, jusqu'alors, aucune classe de ce type dans l'académie d'Orléans-Tours, ni en LEGT, ni en lycée professionnel (LP). Mais la création de ces dispositifs de soutien était devenue nécessaire en raison de la croissance du nombre d'EANA de seize ans ou plus qui ont doublé depuis cinq ans dans l'académie.

❖ **L'UPE2A du LEGT B. Franklin.** Elle s'adresse à deux grandes catégories d'élèves en seconde générale et technologique et accueille :

- des EANA francophones – venus d'Afrique noire et relativement nombreux à Orléans – qui sont jugés aptes à entrer en seconde générale et technologique à l'issue des évaluations de leurs compétences scolaires initiales, mais qui ont besoin d'un soutien complémentaire pour améliorer leur expression écrite et leur culture générale ;
- des ex-EANA sortant des UPE2A de l'agglomération d'Orléans ou de l'action de remobilisation à plein temps en français langue étrangère (ARTP-FLE), mis en place par la MLDS (ex-MGI) au lycée Paul Gauguin à Orléans La Source à l'attention des EANA de 16 ans ou plus non francophones à leur arrivée.

La classe d'accompagnement, dotée de 15 places, a scolarisé régulièrement 14 élèves en 2012-2013. Dix-huit élèves au total ont été affectés dans la classe, dont neuf parmi les sortants des UPE2A et neuf à l'issue des évaluations de leurs compétences scolaires initiales, mais trois élèves ont abandonné rapidement (deux dès la première semaine de la rentrée, un après un mois de classe), et un ne s'est jamais présenté.

Le bilan est globalement positif, même si quelques erreurs d'orientation sont à déplorer. Parmi les quatorze élèves qui se sont « accrochés », neuf sont entrés en première générale ou technologique (quatre en première S, trois en

première STMG, deux en première STI2D), une a redoublé et quatre ont été réorientés vers la voie professionnelle.

Les élèves étaient inscrits dans une classe de seconde ordinaire. Ils ont reçu six heures de soutien complémentaire en français langue seconde (FLS) qui se sont ajoutées aux cinq heures de français prévues au programme. Ils ont été dispensés d'enseignements d'exploration pour ne pas trop alourdir leur emploi du temps. Les cours de français ont été assurés par une enseignante de lettres titulaire de la certification complémentaire en FLS. La prise en charge a fait l'objet d'un réel travail d'équipe.

Le LEGT Benjamin Franklin a reçu un bloc de moyens provisoires de six heures « poste » pour mettre en œuvre ce projet.

L'équipe a décidé d'apporter quelques modifications au dispositif en 2013-2014 : la durée du soutien hebdomadaire en FLS sera réduite d'une heure pour offrir une heure de soutien en anglais aux élèves qui en ont besoin ; une heure de soutien « tournant » en français, histoire ou sciences sera instituée en accompagnement personnalisé (AP), ainsi qu'une heure de soutien ponctuelle utilisable par tous les membres de l'équipe (préparation des contrôles, révisions, corrections, etc.).

Il apparaît indispensable, enfin, de réduire les délais d'affectation des élèves dans la classe par la DSDEN à l'issue des évaluations initiales. Ces délais ont atteint, dans certains cas, près de deux mois.

- ❖ **L'UPE2A de Gien.** Elle associe à la fois le lycée professionnel (LP) des métiers Marguerite Audoux et le LEGT Bernard Palissy. Elle s'adresse à deux catégories d'élèves et accueille :
 - des EANA non francophones ou francophones en âge d'aller au lycée arrivant à la rentrée ou en cours d'année scolaire ;
 - des ex-EANA sortant de l'UPE2A du collège Jean Mermoz à Gien ou des collèges du bassin de Gien.

L'UPE2A propose un soutien en français aux ex-EANA préparant un bac général et technologique, un bac professionnel ou un CAP, ainsi qu'une classe « passerelle » aux nouveaux arrivants non francophones, dont la scolarité peut être prolongée d'une année pour leur offrir une première année d'intégration centrée sur l'acquisition du français.

L'UPE2A a scolarisé 16 élèves en tout au cours de l'année scolaire 2012-2013. Les effectifs ont été moindres que prévus à la rentrée en raison de la fermeture inattendue du centre d'accueil d'urgence des demandeurs d'asile (AUDA) de Gien. La classe a accueilli 11 élèves à la rentrée, dont 8 étaient inscrits dans la voie professionnelle, et 3 dans la voie générale et

technologique, puis 5 élèves de plus à partir du mois de mars, qui ont également été inscrits dans la voie professionnelle.

Tous les élèves scolarisés dans le dispositif en 2012-2013 ont été affectés dans une classe « cible ». Quelques-uns ont pu intégrer leur classe « cible » en totalité à la fin du premier trimestre, mais ont tenu à continuer d'assister aux cours lorsqu'ils étaient disponibles pour le faire.

Une première réunion a eu lieu le 11 janvier 2013 pour faire le point sur le démarrage du dispositif. Il a été décidé ce jour-là, pour compléter les effectifs, d'orienter vers cette classe cinq mineurs isolés nouvellement arrivés en France âgés de 16 ans ou plus, non ou peu francophones, qui avaient fait l'objet d'une évaluation de leurs compétences scolaires initiales à Orléans. Cette orientation a parue possible dans la mesure où ces élèves étaient en attente de scolarisation dans l'agglomération d'Orléans (où ils n'avaient aucune attache), et où l'internat du lycée Bernard Palissy disposait de places vacantes et pouvait les accueillir. Ces cinq élèves, toutefois, n'ont été affectés dans l'UPE2A de Gien qu'en mars 2013.

L'UPE2A a permis à la plupart des élèves de faire des progrès très sensibles en termes de maîtrise de la langue française. Huit élèves ont été présentés au DELF aux niveaux A 2 ou B 1, et parmi eux, 6 élèves ont réussi l'examen. L'intégration de cinq élèves peu ou non francophones en cours d'année a néanmoins soulevé plusieurs difficultés.

- Ils ont été scolarisés à la fois dans les cours de soutien en français et en classes ordinaires dans les spécialités du lycée professionnel disposant de places vacantes sans aménagements de leur emploi du temps. Les professeurs d'enseignement professionnel ont eu du mal à intégrer ces élèves en raison de leur faible maîtrise de la langue française.
- Leur accueil à l'internat a posé quelques problèmes : ils sont arrivés « les mains dans les poches » sans le trousseau requis (draps, linge et matériel de toilette, etc.) ; ils ont eu tendance, de surcroît, à « confondre l'internat avec un hôtel » : ils ne venaient pas régulièrement aux repas, par exemple, ou souhaitaient accéder aux chambres lorsqu'ils n'avaient pas cours ; ils ont du mal à entrer dans le cadre réglementaire de l'internat. Un « référent » a manqué pour établir un lien entre le lycée et le conseil général.
- Le lycée Marguerite Audoux a dû financer l'achat de matériel scolaire et de tenues de sport.
- Les élèves disposaient d'un très faible niveau en mathématiques ; il y aurait eu nécessité de mettre en place d'un soutien particulier dans cette matière.

- Il n'a pas été possible d'envoyer ces élèves en stage en fin d'année scolaire car ils maîtrisaient insuffisamment le français.

Une formation des enseignants intervenant auprès des nouveaux arrivants, que ce soit dans le dispositif ou en classes ordinaires, en LP ou en LEGT, a été assurée le lundi 13 mai par le CASNAV. Elle a fait l'objet d'une appréciation positive des enseignants selon une restitution écrite de l'une des stagiaires. Elle sera prolongée par une deuxième journée de formation en octobre 2013.

Plusieurs décisions ont été prises pour améliorer le dispositif en 2013-2014 et pour éviter la reproduction des difficultés rencontrées en 2012-2013.

Le lycée Marguerite Audoux va demander d'abord l'octroi de quatre heures supplémentaires annuelles au rectorat pour offrir un soutien en mathématiques aux EANA arrivant à la rentrée ou en cours d'année scolaire.

Le lycée Marguerite Audoux, ensuite, va rendre effectif le principe de la « classe passerelle » qui figurait dans le projet initial de création du dispositif, et qui permet aux élèves non francophones à leur arrivée de disposer d'une année supplémentaire pour effectuer leur scolarité au lycée.

Le lycée Marguerite Audoux ne peut pas ne pas inscrire les élèves arrivant à la rentrée ou en cours d'année dans une spécialité professionnelle⁶, dans la mesure où l'UPE2A n'est pas une classe en soi et n'a pas de « MEF », mais l'établissement peut proposer des emplois du temps aménagés aux élèves sans les obliger à suivre tous les cours.

Les élèves non francophones intégrant l'UPE2A à la rentrée ou en cours d'année scolaire au sein du lycée Marguerite Audoux seront dispensés des enseignements professionnels et pourront suivre en 2013-2014 :

- neuf heures de français dans l'UPE2A ;
- quatre heures de soutien en mathématiques au maximum, sous réserve d'obtenir cette dotation horaire ;
- deux heures de mathématiques en classes ordinaires ;
- deux heures de langues vivantes en classes ordinaires ;
- trois heures d'éducation physique et sportive ;

Ils pourront également, sous réserve de compatibilité des emplois du temps, intégrer à partir du mois d'octobre, les séances (deux demi-journées par semaine) de découverte professionnelle de la troisième « prépa pro ».

Les emplois du temps seront adaptés et personnalisés au cas par cas par les enseignantes en charge des cours de soutien en français et pourront intégrer des enseignements complémentaires en classes ordinaires si les élèves sont en mesure de les suivre.

⁶ Ces élèves sont inscrits dans les spécialités professionnelles disposant de places vacantes.

Les élèves, dans tous les cas de figure, ne pourront bénéficier de la procédure Prépam qu'une seule fois :

- soit à l'entrée dans le dispositif s'il s'agit d'ex-EANA qui s'orientent soit vers une entrée en seconde générale et technologique, soit vers une seconde professionnelle en CAP ou en bac pro en choisissant une spécialité précise ;
- soit en fin de première année s'il s'agit EANA arrivés à la rentrée ou en cours d'année scolaire lorsque ces derniers s'orienteront vers une filière précise au terme de la « classe passerelle ».

Les deux lycées ne devraient pas être mesure d'accueillir à nouveau, en 2013-2014, des mineurs isolés nouvellement arrivés en France en internat, car le nombre d'internes augmente chaque année et l'internat est d'ores et déjà complet.

Il apparaît indispensable, enfin, de réduire les délais d'affectation des élèves dans la classe par la DSDEN à l'issue des évaluations initiales.

❖ **Un dispositif en Indre-et-Loire**

Le dispositif expérimental a été mis en place à la rentrée 2011 au LEGT Paul-Louis Courier à Tours en Indre-et-Loire. Il a été mis en œuvre avec l'aide du dispositif de scolarisation des nouveaux arrivants dans le second degré et leur propose quatre heures de soutien financées par la DSDEN.

8. La participation au réseau national des CASNAV

Les nouvelles instructions officielles sur la scolarisation des EANA instituent un réseau national des CASNAV et prévoient la « la mise en place de groupes de travail autour de problématiques communes ».

Le CASNAV d'Orléans-Tours a participé, dans ce cadre, à la préparation du séminaire national qui s'est tenu les 3 et 4 avril à Paris sur le thème « Une école inclusive pour les élèves allophones arrivants et les élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs ». Jacques Chavanes, le coordonnateur du CASNAV, a animé l'un des ateliers de travail qui s'est tenu au cours de cette manifestation sur l'inclusion des EANA.

Le CASNAV d'Orléans-Tours a également été invité à faire le point, avec Mme Véronique Zaercher-Kerck, IA-IPR responsable du CASNAV de Nancy-Metz, sur la mise en œuvre de la circulaire du 2 octobre 2012 sur la scolarisation des EANA, et à présenter, le 13 février 2013 à Paris, une communication sur les avancées de la circulaire et les difficultés restant à résoudre, dans le cadre d'une réunion avec des

représentants de la Direction générale de l'enseignement scolaire et de plusieurs CASNAV. Cette communication figure en annexes.

9. Le travail avec les partenaires du système éducatif

L'opération « Ouvrir l'école aux parents »

Le CASNAV « pilote », avec les services de l'État et plusieurs partenaires, la mise en place de l'opération « Ouvrir l'école aux parents » dans l'académie d'Orléans-Tours depuis la rentrée 2008. Celle-ci a été lancée, au départ, dans le seul département du Loiret, puis étendue au département de l'Eure-et-Loir à partir de l'année scolaire 2011-2012.

Elle est désormais mise en œuvre sur cinq sites dans le Loiret (l'école élémentaire de Vésines à Châtelette-sur-Loing, le collège Jean Mermoz à Gien ; l'école élémentaire Georges Chardon à Orléans ; l'école élémentaire Romain Rolland à Orléans La Source ; l'école élémentaire François Mitterrand à Saint-Jean-de-la-Ruelle), ainsi que sur trois sites en Eure-et-Loir : le collège Anatole France à Châteaudun ; le collège Louis Armand à Dreux ; et le collège Marcel Pagnol à Vernouillet. Elle touche environ 165 parents dans les deux départements.

La participation des parents au dispositif en 2012-2013

	Châtelette-sur-Loing	Gien	Orléans		Saint-Jean-de-la-Ruelle	Châteaudun	Dreux	Vernouillet
			Georges Chardon	Roman Rolland				
Nombre de groupes	1	1	1	1	2	2	2	1
Nombre de parents inscrits	26	9	14	13	32	14	52	9

Le CASNAV a organisé cette année, pour la première fois depuis la création du dispositif, des sessions du DILF destinées aux bénéficiaires de l'opération « Ouvrir l'école aux parents ». Les taux de réussite sont très satisfaisants.

Dates des sessions	Lieu	Nombre de parents inscrits	Nombre de parents présents	Nombre de parents reçus	Taux de réussite
2 octobre 2012	Orléans	8	6	6	100 %
7 mai 2013	Orléans	24	16	15	93,75 %
4 juin 2013	Gien	7	7	7	100 %

La première session du DILF a donné lieu à une remise officielle de diplômes, le jeudi 24 janvier 2013, pour valoriser les lauréates (six mères de familles). Elle s'est tenue en présence de M. le préfet de région, du Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) dans le Loiret représentant Mme le recteur, de l'IEEN responsable du CASNAV, de l'IEEN de la circonscription concernée (Saint-Jean-de-la-Ruelle) et de l'IEEN responsable de la scolarisation des EANA dans le premier degré dans le Loiret, ainsi que des représentants des partenaires du dispositif : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Centre de ressources et de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme (CRIA) dans le Loiret, ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle...

Une session du DILF aura également lieu en Eure-et-Loir le mardi 1^{er} octobre 2013.

Les formations de l'opération « Ouvrir l'école aux parents » sont assurées, soit par des enseignant(e)s du premier ou du second degré, en activité ou à la retraite, soit par des personnes disposant d'une première expérience significative d'enseignement du français langue étrangère, soit par des étudiant(e)s en deuxième année de master de linguistique mention français langue étrangère (FLE) à l'université d'Orléans. Dans la circonscription de Gien, les cours sont effectués par des enseignantes du second degré qui scolarisent elles-mêmes des EANA en UPE2A. Ce cas de figure est rare : les intervenants qui assurent les cours, le plus souvent, ne travaillent pas directement avec les enfants des parents.

Les intervenants sont recrutés par les inspecteurs de circonscription dans le Loiret ou par l'IEEN-IO responsable du dossier en Eure-et-Loir.

Le CASNAV a assuré, en 2012-2013, deux formations d'une demi-journée destinées aux formateurs du dispositif en Eure-et-Loir et dans le Loiret.

La première a eu lieu le mercredi 3 octobre 2012. Elle a été consacrée à la préparation d'un livret de suivi des parents. La deuxième a eu lieu le vendredi 18 janvier 2013. Elle a été consacrée à des échanges d'expériences au travers de la présentation de séquences pédagogiques préparées et mises en œuvre par les formateurs.

L'organisation d'une rencontre régionale sur la scolarisation des mineurs isolés nouvellement arrivés en France.

L'afflux d'EANA âgés de 16 ans ou plus observé en 2012-2013 dans l'académie d'Orléans a incité le CASNAV à proposer à Mme le recteur d'organiser une rencontre régionale sur la scolarisation des mineurs isolés nouvellement arrivés en France, dont le nombre ne cesse d'augmenter et dont la croissance est à l'origine de la hausse des effectifs de nouveaux arrivants dans cette tranche d'âge.

Mme le recteur a animé cette réunion, qui s'est tenue le 15 mai 2013 à Orléans, en présence des représentants de la plupart des parties concernées : préfectures, Protection judiciaire de la jeunesse, Agence régionale de santé, conseil régional, conseils généraux, DSDEN, CASNAV, MGI, etc. La réunion a permis de dresser un état des lieux de la question et d'envisager des solutions pour former ces jeunes.

1. L'état des lieux

a. Les effectifs des mineurs isolés nouvellement arrivés en France dans l'académie d'Orléans-Tours.

- L'académie d'Orléans-Tours a accueilli 315 élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) en France âgés de 16 ans ou plus entre les mois de septembre 2012 et d'avril 2013, dont 134 mineurs isolés (42,5 % des EANA), selon une première estimation du CASNAV ne tenant pas compte du nombre de mineurs isolés de 16 ans ou plus accueillis au cours des huit premiers mois de l'année scolaire 2012-2013 par l'association des Orphelins Apprentis d'Auteuil en Eure-et-Loir.
- Ces chiffres n'incluent pas les mineurs isolés arrivés avant septembre 2012 que l'éducation nationale a du mal à évaluer, car elle ne recense pas encore de façon systématique, dans toute l'académie, les effectifs de mineurs isolés parmi les nouveaux arrivants.
- La plupart des mineurs isolés accueillis au cours des huit premiers mois de l'année scolaire 2012-2013 recensés par le CASNAV se trouvaient dans le Loiret (78 jeunes), et l'Indre-et-Loire (19 jeunes).
- Les représentants des conseils généraux présents ont précisé le nombre de mineurs isolés étrangers que les départements concernés prennent en charge à l'heure actuelle, toutes tranches d'âges confondues, quelle que soit leur date d'arrivée : 42 dans le Cher ; 57 en Eure-et-Loir ; 90 en Indre-et-Loire et 219 dans le Loiret. Il y a donc au moins 408 mineurs isolés dans l'académie. Mais ce chiffre n'est qu'indicatif, car le nombre de mineurs isolés pris en charge par le conseil général du Loir-et-Cher et par le conseil général de l'Indre n'a pas été communiqué. L'éducation nationale, toutefois, en a accueilli 8 dans le Loir-et-Cher au cours des huit premiers mois de l'année scolaire 2012-2013, ainsi que 8 dans l'Indre au cours de la même période (ces derniers sont repartis depuis).

b. Le profil linguistique et scolaire de ces jeunes.

- Les deux tiers environ des mineurs isolés âgés de 16 ans ou plus viennent d'Afrique noire (en particulier de la République démocratique du Congo ou du Congo Brazzaville, de la Guinée et de l'Angola).

- La majorité d'entre eux est francophone car ils ont été scolarisés durant un temps en français en Afrique.
- Les mineurs isolés ont souvent un très faible niveau scolaire qui leur interdit d'être scolarisés en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et en lycée professionnel (LP), même pour préparer un CAP : 20 % d'entre eux environ ne savent pas réellement lire ni écrire ; 35 % environ ont un niveau scolaire de fin de cycle II de l'école élémentaire ; 28 % sont totalement non francophones et doivent recevoir une formation spécifique pour apprendre le français quel que soit leur niveau scolaire ; et 15 % sont en mesure d'intégrer un lycée professionnel ou un lycée d'enseignement général et technologique, selon une estimation du CASNAV réalisée à partir de l'orientation de 80 mineurs isolés à l'issue des évaluations de leurs compétences scolaires initiales.

c. La scolarisation des mineurs isolés à l'heure actuelle dans l'académie.

- La scolarité n'est plus obligatoire au-delà de 16 ans, mais l'académie d'Orléans-Tours réalise des efforts importants depuis plusieurs années pour scolariser les nouveaux arrivants et les mineurs isolés âgés de 16 ans ou plus. Elle dispose de seize structures spécifiquement dédiées à l'accueil des ENA de 16 ans ou plus, dont huit à temps partiel. Quatorze structures sur 16 sont mises en place et financées par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), le nouveau nom de la Mission générale d'insertion, dont 13 sont cofinancées, soit par le conseil régional, soit par le Fonds social européen (FSE).
- Un peu plus d'une centaine de nouveaux arrivants âgés de 16 ans ou plus étaient en attente de scolarisation, à la mi-mai, dans l'académie d'Orléans-Tours, dont 80 dans le Loiret, faute de structures adaptées à leurs besoins.
- L'académie va ouvrir trois nouvelles structures dédiés à ces élèves à la rentrée : la première dans le Loiret, la deuxième en Indre-et-Loire et la troisième dans le Cher.
- Les créations de nouveaux dispositifs prévues à la rentrée 2013 ne suffiront pas à faire face à la croissance des effectifs, en particulier à Orléans où le nombre de nouveaux arrivants âgés de 16 ans ou plus accueillis a progressé de 122 % au cours des huit premiers mois de l'année scolaire 2012-2013.

d. La prise en charge des mineurs isolés par les conseils généraux.

- Il existe un délai de trois ou quatre mois entre le moment où les conseils généraux prennent en charge les mineurs isolés à leur arrivée en France et le moment où un juge des enfants ou un juge des tutelles leur confie la

responsabilité effective de ces jeunes. Plusieurs participants ont souligné les difficultés que soulève l'existence de ce délai : les départements ne peuvent pas réellement prendre des décisions relatives à la scolarité ou aux soins des mineurs isolés aussi longtemps qu'ils n'exercent pas leur tutelle légale.

- Tous les mineurs isolés accueillis depuis février 2012 dans le Loiret sont logés dans des hôtels.

2. Les évolutions nationales attendues

- a. Quelque 3600 mineurs isolés arrivent chaque année en France. Dix départements en France, dont le Loiret, prennent en charge la grande majorité d'entre eux dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.
- b. Un protocole national sur la question des mineurs isolés étrangers a été négocié pour favoriser une répartition équilibrée des mineurs isolés entre tous les départements de France. Il a été signé à la fin mai par le Premier ministre, l'Assemblée des départements de France (ADF), ainsi que par les départements non adhérents à l'ADF dont le Loiret fait partie.
- c. Il va entraîner une répartition nationale des mineurs isolés dans l'ensemble des départements de France, quel que soit leur lieu d'arrivée, pour corriger les déséquilibres observés à l'heure actuelle. Il sera mis en œuvre et piloté par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)
- d. Le représentant de la PJJ a indiqué que l'application de ce protocole entraînera une nette diminution du nombre de mineurs isolés accueillis chaque année dans le Loiret (celui-ci sera à l'avenir de l'ordre d'une trentaine de jeunes par an). Il a souligné que ce protocole n'avait pas pour objet de régler la question de la scolarisation des mineurs isolés et les problèmes sanitaires qu'ils rencontrent. Celui-ci prévoit principalement de vérifier, dans un délai de cinq jours à partir de l'accueil des mineurs isolés, leur état de minorité au moyen, le cas échéant, d'examens de la densité osseuse, et de déterminer le département qui les accueillera lorsque leur minorité sera établie (une plate-forme nationale spécifique a été créée à cette fin).
- e. A noter : les juges ne tiennent pas forcément compte des résultats des examens de densité osseuse, lorsque les mineurs isolés déposent un recours pour contester les décisions qui les déclarent majeurs.

3. Les solutions de formation envisagées.

- a. La réunion n'a pas mis en évidence la possibilité des services de l'État et du conseil régional d'élargir, en partenariat avec l'éducation nationale, l'offre de formation accessible aux mineurs isolés nouvellement arrivés en France âgés de 16 ans ou plus.

- b. Plusieurs représentants de la MGI se sont inquiétés du nombre croissant de nouveaux arrivants au sein des structures mises en place par la MGI en faveur des jeunes « décrocheurs » ou sans solution de formation. Cela entraîne un « détournement » progressif de ces mesures qui n'ont pas été créées, à l'origine, pour les nouveaux arrivants.
- c. Mme le recteur a affirmé une nette volonté de proposer des solutions de formation à ces jeunes. Elle a émis le vœu d'associer le dispositif de lutte contre l'illettrisme pour les rechercher. Elle a proposé de créer des formations en alternance à leur attention dans les secteurs d'activité rencontrant des difficultés de recrutement de main-d'œuvre non qualifiée ou peu qualifiée. Les jeunes n'auraient pas le statut d'apprenti, mais pourraient effectuer des périodes de stages en entreprises tout en recevant une formation complémentaire sur les apprentissages fondamentaux. Mme le recteur a annoncé son intention de soumettre ce projet au ministère de l'éducation nationale avant de préciser ses intentions aux autorités académiques et aux partenaires de l'éducation nationale concernés par la question.

4. L'accompagnement sanitaire des mineurs isolés

- a. La question a été abordée à deux ou trois reprises au cours de la réunion. Les mineurs isolés arrivent parfois en France avec des problèmes de santé non négligeables. Il est nécessaire de les soigner et de prévenir des risques de contamination dans les établissements scolaires.
- b. Les mineurs isolés n'ont pas d'accès aux soins, sauf en cas d'urgence, aussi longtemps qu'un juge des enfants ou des tutelles n'a pas confié leur tutelle aux départements. Le directeur adjoint de l'Agence régionale de santé a souligné le rôle des délais nécessaires pour obtenir ces décisions de justice dans les difficultés rencontrées pour proposer des visites médicales à ces jeunes. « Il n'y aurait pas de problème d'accès aux droits s'il y avait un responsable », a-t-il indiqué.
- c. Un protocole d'accueil sanitaire est en cours d'élaboration dans le Loiret : des tests de dépistage et des vaccinations devraient pouvoir être effectués dans les dispensaires de vaccination du département.

Le plan régional pour l'intégration des populations immigrées

Le CASNAV a été associé au printemps et à la rentrée 2010 à la préparation du nouveau plan régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI). Celui-ci couvre la période 2010-2012. Il a été signé le 25 novembre 2010 par le préfet de région.

Il comprend un diagnostic des diverses actions menées en région Centre en faveur des populations immigrées au cours des dernières années et un programme

d'actions pour améliorer leur intégration dans tous les domaines : accès aux droits, logement, santé, éducation, emploi, etc. Il concerne les personnes immigrées en situation régulière.

Le CASNAV a accepté de « piloter » deux actions dans le cadre du PRIPI.

- La première d'entre elles répond à l'une des grandes préoccupations du CASNAV déjà mentionnée dans ce rapport. Elle prévoit d'essayer de faciliter l'accès des EANA aux classes spécifiques qui leur sont destinées (UPE2A). L'objectif est de réduire le taux d'EANA scolarisés, dès leur arrivée, à plein temps en classes ordinaires, sans soutien pour apprendre le français, en particulier dans les écoles élémentaires, et d'améliorer l'accompagnement des EANA et des ex-EANA dans les lycées. Les actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre des orientations académiques répondent à ces objectifs.
- La deuxième action prévoit de former les différentes personnes qui interviennent auprès des nouveaux arrivants dans un cadre non scolaire – animateurs par exemple, salariés d'associations, agents de développement, élus, etc. - sur les besoins de ces enfants et de ces adolescents et sur les dispositifs mis en place en leur faveur. Le CASNAV n'a pas eu la possibilité jusqu'à présent, en raison d'une trop grande charge de travail, d'élaborer cette proposition de formation.

Les élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs

La scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) est cadrée par la circulaire n° 2012-142 du 2 octobre 2012. Le texte souligne qu'ils ont le droit d'être scolarisés « dans les mêmes conditions que les autres élèves, quels que soient la durée et les modalités du stationnement » de leur famille. La circulaire privilégie la scolarisation des EFIV en classes ordinaires, avec la mise en place, si nécessaire, de soutiens pédagogiques adaptés, et la désignation, dans chaque département, d'un coordonnateur chargé de favoriser la scolarisation et le suivi de ces élèves.

1. Les effectifs

Le CASNAV estime que 2600 élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs de moins de 16 ans environ ont été scolarisés en 2012-2013 dans l'ensemble de l'académie d'Orléans Tours, dont 700 dans le Loiret, 600 en Indre-et-Loire, 400 dans le Cher, 350 dans l'Indre, 300 en Eure-et-Loir et 250 dans le Loir-et-Cher.

Ces chiffres sont avancés sur la base des données communiquées, soit en juin 2012, soit en septembre 2011, par les six DSDEN de l'académie. Plusieurs d'entre elles n'ont pas encore actualisé leurs données.

Le CASNAV estime par ailleurs à moins de 150 le nombre d'adolescents du voyage qui sont scolarisés à l'heure actuelle au collège (parmi les 2600 enfants du voyage scolarisés dans l'académie). La plupart des EFIV en âge d'aller au collège sont désormais inscrits au Centre national d'enseignement à distance (CNED).

Il faut souligner que le nombre d'EFIV scolarisés dans l'académie n'est pas facile à évaluer avec précision car ces élèves ne restent parfois qu'un temps limité au sein des établissements, et ceux-ci ne saisissent pas toujours l'information dans la base élèves, ou encore, ne répondent pas toujours aux enquêtes qui leur sont adressées sur ce sujet.

La scolarisation des EFIV, qui plus est, est mieux mesurée dans le premier degré – où elle fait l'objet d'une enquête départementale annuelle portant sur les effectifs de l'année n -1 – que dans le second degré.

2. Les moyens spécifiques

Les DASEN peuvent dégager des moyens spécifiques pour accompagner la scolarisation des EFIV sous l'autorité d'un chargé de mission départemental qui est désigné par chaque DASEN.

Ces moyens spécifiques sont principalement débloqués dans le premier degré (voir tableau ci-dessous). Des postes spécifiques peuvent toutefois être attribués dans le second degré. Il est possible de citer les cas du collège Raoul Rebout de Montlouis-sur-Loire (Indre-et-Loire) et du collège Jean Moulin de Saint-Gaultier (Cher) qui accueillent des enfants semi-itinérants ou sédentarisés. Les modes d'organisation de la scolarité varient d'un établissement à l'autre.

Le CASNAV déplore la suppression de moyens consacrés à la scolarisation des EFIV en Eure-et-Loir (1,25 poste en moins) et dans le Loiret (1 poste en moins) en 2012-2013.

Le tableau ci-dessous récapitule les moyens déployés département par département au cours de l'année scolaire 2012-2013.

Les moyens spécifiques par département

Département	Secteur d'intervention	Premier degré	Second degré
Cher	Bourges	1 poste fixe : EE Aragon-Prévert	
Eure-et-Loir	Dreux	0,5 poste : EE Paul Bert	
	Mainvilliers	0,25 poste : EE Jean Macé	
Indre	Déols Saint Gaultier Châteauroux	- H. Wallon à Déols : 1 poste - Pr Dubost à Saint Gaultier : 1 poste - Jules Ferry à Châteauroux : 0,5 poste - Victor Hugo à Châteauroux : 0,5 poste	Postes d'assistants d'éducation : -0,75 poste à Saint-Gaultier - 0,5 poste à Déols (Châteauroux) -0,5 poste à Beaulieu (Châteauroux)
Indre-et-Loire	Coordination de l'équipe Ouest Tourangeau et circonscriptions de Chinon et Langeais	1 poste	Collège R.Rebout à Montlouis : 1 poste Collège G.Besse à Loches : 1 poste
	Est Tourangeau et circonscriptions de Saint-Avertin	1 poste	
	Nord Tourangeau, nord de l'agglomération tourangelle et circonscription d'Amboise	1 poste	
	Sud Touraine et circonscription de Loches	1 poste	
	Agglomération de Tours et circonscription de Tours-Sud	1 poste	
	Descartes et circonscription de Loches	1 poste	
Loir et Cher	Circonscription Contres	EE à Selles-sur-Cher : 1 poste fixe EE à Noyers-sur-Cher : 1 poste itinérant	
	Circonscription Romorantin	Poste supplémentaire d'accueil (Gièvres Vatin)	
Loiret	Secteur orléanais	2 postes	
	Secteur montargois	1 poste à Villemandeur 1 poste à Dordives	
	Coordination	1 poste	

3. L'accompagnement et la formation des enseignants

Le CASNAV a accompagné, en 2012-2013, les enseignants qui scolarisent des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs de diverses façons : il a rencontré les équipes enseignantes qui ont sollicité son aide ; il a assuré diverses animations pédagogiques et a animé plusieurs formations dans le cadre de la formation initiale et continue.

1. Les rencontres avec les équipes enseignantes

- Le CASNAV a effectué plusieurs interventions au sein de l'école Aragon-Prévert, dans le Cher, qui scolarise des EFIV et dispose d'un poste d'enseignant spécifique : présentation d'outils pédagogiques, installation de logiciels, proposition et fourniture de séquences pédagogiques adaptées aux besoins des élèves au cycle III, formation des professeurs des écoles, appui au poste spécifique.
- À noter : le CASNAV envoie tous les ans, peu après la rentrée, une lettre aux établissements pour leur proposer de les aider s'ils scolarisent des EFIV et des EANA. Peu d'établissements du second degré se manifestent en retour pour solliciter de l'aide et des conseils.

2. Les animations pédagogiques

- Le CASNAV a effectué, trois animations pédagogiques sur la scolarisation des EFIV dans la circonscription de Romorantin dans le Loir-et-Cher, les 15 mars, 22 mars et 5 mai, avec des professeurs des écoles du cycle I, du cycle II et du cycle III.
- Il a assuré deux animations pédagogiques sur le même thème dans la circonscription de Contre dans le Loir-et-Cher les 17 octobre et 14 novembre avec des professeurs des écoles de maternelle et d'élémentaire.
- Le CASNAV a effectué, le 5 juin à Orléans, une animation pédagogique d'une demi-journée avec les enseignantes du dispositif de scolarisation des EFIV dans le Loiret. Elle a été consacrée à l'élaboration d'outils communs d'enseignement de la lecture aux élèves issus de familles itinérantes au cycle III de l'école élémentaire et au collège à partir de l'expérimentation engagée cette année au collège Alain Fournier (lire ci-dessous pages 42 à 48).

3. Les actions de formation

❖ La formation initiale

Le CASNAV a assuré, le 20 février 2013, une intervention sur la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs auprès des étudiants en deuxième année de master métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de l'accompagnement (MEEFA) à l'IUFM d'Orléans (l'intervention a eu lieu en amphithéâtre ; elle a duré deux heures et a porté sur la scolarisation des EANA, puis des EFIV).

❖ La formation continue dans le cadre du plan académique de formation

Le CASNAV a organisé deux journées de formation sur la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs. Elle a eu lieu les 8 et 9 avril 2013 à l'IUFM de Blois. Elle a été animée par Jacques Chavanes, Bogda Szotowski et Aline Beaudou, ancienne formatrice au CASNAV de Toulouse, qui a coordonné la publication d'un ouvrage sur les moyens de gérer l'hétérogénéité des élèves face à l'écrit au cycle III de l'école élémentaire et en SEGPA. La formation a réuni des professeurs des écoles, des conseillers pédagogiques du premier degré et des professeurs de collège. Elle a porté sur :

- ▲ la connaissance de ces élèves ;
- ▲ la présentation des nouvelles instructions officielles ;
- ▲ les moyens de faciliter l'acquisition d'une posture d'élève ;
- ▲ les moyens de faciliter l'entrée dans la langue écrite des EFIV ;
- ▲ l'évaluation des compétences scolaires des élèves ;
- ▲ la gestion de l'hétérogénéité des élèves.

➤ La préparation du plan académique de formation 2013-2014

Le CASNAV a préparé le programme du PAF 2013-2014 portant sur la scolarisation des EFIV. Il prévoit une action de formation qui se déroulera sur deux journées et portera sur la prévention de l'illettrisme.

4. La mise en œuvre des orientations académiques

1. Les priorités académiques

Une fiche d'action sur la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs est annexée au projet académique 2012-2015. Elle préconise trois grandes mesures pour améliorer la scolarisation de ces élèves à l'école maternelle, à l'école élémentaire et au collège, et pour réduire le taux de difficultés de lecture et d'illettrisme parmi eux.

- Désigner un référent sur la scolarisation des EFIV dans le second degré dans chaque département (la fiche, de ce point de vue, a anticipé sur la circulaire du 2 octobre 2012 qui demande aux DASEN de désigner, dans chaque département, un chargé de mission sur la scolarité des EFIV couvrant à la fois le premier degré et le second degré).
- Créer un groupe de travail académique sur la scolarisation des EFIV regroupant le CASNAV et tous les responsables de la scolarité de ces élèves qui sera chargé de déterminer les moyens :
 - d'améliorer la scolarisation des EFIV en maternelle et en élémentaire ;
 - d'inciter les familles à inscrire leurs enfants au collège ;
 - d'expérimenter des formes d'enseignement adaptées aux besoins de ces élèves au collège (tenant notamment compte de la problématique de l'illettrisme) ;
 - de susciter des échanges d'expériences ;
 - d'améliorer le suivi des enfants itinérants ;
 - d'organiser des réunions avec les autres intervenants de la réussite scolaire (PRE, CRIA, services sociaux,...) pour accompagner les familles.
- Accroître la formation des enseignants sur la scolarisation des EFIV.

2. La mise en œuvre de ces orientations

Le CASNAV a incité les DASEN de l'académie à désigner des chargés de mission sur la scolarisation des EFIV susceptibles de gérer leur scolarité aussi bien dans le premier degré que dans le second degré.

Deux DASEN ont nommé des chargés de mission uniques. Trois DASEN ont nommé deux chargés de mission : l'un dans le premier degré, l'autre dans le second degré. Un DASEN, enfin, n'a pas encore pris de décision et dispose d'une chargée de mission dans le premier degré exclusivement.

La liste de ces chargés de mission est la suivante.

- Cher. Premier degré : Mme Fleurette Barranco, IEN de la circonscription de Vierzon. Second degré : M. Nicolas Ménagier, IEN-IO.
- Eure-et-Loir. Premier et second degrés : M. Pascal Delpech, IEN-IO.
- Indre. Premier et second degrés : M. Sébastien Constant, IEN de la circonscription d'Issoudun.
- Indre-et-Loire. Premier degré : M. Frédéric Favre, IEN de la circonscription de Chinon. Second degré : Mme Hélène Gervais, IEN-IO.
- Loir-et-Cher. Premier et second degrés : M. Jean-François Lévêque, IEN-ASH.
- Loiret. Premier degré : Mme Joelle Plantade, IEN de la circonscription de Pithiviers.

5. Le travail avec les partenaires du système éducatif

Le CASNAV a piloté, en 2012-2013, un dispositif d'accompagnement à la scolarité des EFIV en âge d'aller au collège, scolarisés au Centre national d'enseignement à distance (CNED) et résidant sur le terrain des gens du voyage d'Orléans. Il a été mis en œuvre avec l'aide active de plusieurs partenaires : l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) ; l'Association départementale « actions pour les gens du voyage » (ADAGV) ; la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (AggLO) ; la DSDEN du Loiret ; et bien sûr, le dispositif d'aide à la scolarisation des EFIV du Loiret.

Les raisons d'être et les objectifs du projet

Le projet est parti d'un constat : les familles de voyageurs inscrivent de plus en plus souvent leurs enfants au CNED, lorsqu'ils sont en âge d'aller au collège, mais ceux-ci ne savent pas « gérer » leur travail de façon autonome.

Le projet répond à deux objectifs principaux :

- ▲ proposer un accompagnement adapté aux jeunes du voyage et à leurs parents pour leur apprendre à prendre en charge le travail par correspondance grâce à l'intervention à domicile, c'est-à-dire dans les caravanes du terrain des gens du voyage à Orléans-La Source, d'étudiants bénévoles et volontaires ;
- ▲ inciter les familles à réfléchir sur le choix scolaire qu'elles ont effectué, sur les difficultés qu'il est susceptible d'entraîner, et leur proposer des formes d'enseignement au collège répondant mieux aux besoins de leurs enfants.

L'intervention des étudiant(e)s dans les caravanes peut porter sur les points suivants :

- ▲ la nécessité de prévoir un espace de travail dans la caravane et de fournir aux élèves le matériel scolaire dont ils ont besoin ;
- ▲ la nécessité de prévoir des séquences régulières de travail ;
- ▲ la présentation des cours du CNED et de leur fonctionnement (nécessité de lire les cours, d'apprendre les leçons et de faire les exercices) ;
- ▲ la planification du travail à effectuer ;
- ▲ la sensibilisation des adolescents du voyage à la culture écrite au travers de lectures, de jeux et de sorties éventuelles en coordination avec le centre de loisirs de l'ADAGV ;
- ▲ l'intérêt de la scolarisation au collège.

Un soutien pédagogique est proposé parallèlement aux adolescents du voyage accompagnés par les étudiant(e)s au sein du collège Alain Fournier à Orléans La

Source. Il a lieu trois heures par semaine. Il est pris en charge par un formateur du CASNAV, en dehors de ses missions au CASNAV, et donne lieu à une rémunération dans le cadre d'heures d'accompagnement éducatif.

Le bilan de l'action menée en 2012-2013

1. La fréquentation du dispositif

- Sept élèves issus de familles itinérantes résidant sur le terrain des gens du voyage d'Orléans-La Source et scolarisés au CNED ont été accompagnés dans les caravanes, pendant un temps variable selon les cas, par six étudiant(e)s de l'AFEV.
- Huit élèves⁷ ont par ailleurs été scolarisés le mercredi matin au collège Alain-Fournier, où quinze séances et demie de soutien scolaire ont été assurées à leur attention du 28 novembre 2012 au 2 mai 2013.
- Deux élèves supplémentaires ont failli intégrer le dispositif : une neuvième élève ne s'est pas présentée au rendez-vous fixé pour effectuer une évaluation de ses compétences scolaires initiales et n'a pas sollicité un nouveau rendez-vous ; un dixième élève a fait l'objet d'une évaluation de ses compétences scolaires initiales, mais n'est jamais venu aux cours.
- Le taux de présence des élèves – qui a été établi en tenant compte des départs et des arrivées - varie de 40 à 100 %.

2. Les profils scolaires des élèves

- Les compétences scolaires initiales des élèves ont été évaluées dans le cadre des deux premières séances de travail au collège, puis dans le cadre d'évaluations individuelles réalisées en dehors des heures de classes pour les élèves arrivés en cours d'année.
- Les élèves présentaient des profils scolaires très hétérogènes en termes de maîtrise de la lecture.
 - ▲ L'un d'entre eux, arrivé en janvier, était totalement non lecteur : il n'a presque jamais été scolarisé et ne connaissait pas le principe alphabétique ; il n'avait pas réellement conscience de la segmentation d'une phrase en mots.
 - ▲ Deux élèves avaient compris le principe alphabétique, mais n'avaient assimilé que les correspondances graphophonologiques élémentaires ; ils ne parvenaient pas à lire les correspondances graphophonologiques constituées de deux ou trois lettres : transcriptions des sons /ou/, /on/, /an/, /in/, /un/, etc.

⁷ Au lieu de deux en 2011-2012.

- ▲ Cinq élèves lisaient relativement bien, mais n'avaient presque aucune aisance pour rédiger et ne connaissaient pas ou maîtrisaient très mal les règles de base de l'orthographe grammaticale.
- La plupart des élèves avaient des difficultés de maîtrise de l'addition et de la soustraction avec retenues et des difficultés pour effectuer des exercices très simples de calcul mental.
- Sur les huit élèves accueillis au collège, six étaient inscrits dans un cours de mise à niveau 1 du CNED (niveau CP-CE1), un était inscrit dans un cours de mise à niveau 2 (niveau CE1-CE2) et un dans un cours de mise à niveau 3 (niveau CM1-CM2).

3. Le bilan du soutien au collège Alain Fournier

- Le soutien mis en place au collège s'est articulé autour de quatre objectifs qui ont été traités au cours de chaque séance.
 - ▲ l'amélioration des compétences de lecture et de compréhension écrite des élèves ;
 - ▲ la consolidation des apprentissages fondamentaux en mathématiques ;
 - ▲ la préparation de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) qui mobilise particulièrement les élèves et leurs parents ;
 - ▲ l'aide individuelle aux élèves sur les cours du CNED.
- Toutes les séances ont donné lieu à des plages d'activités collectives, qui étaient préparées par l'enseignant, et à des plages de travail individuel portant à la fois sur des exercices créés par ce dernier et sur les cours du CNED.
- Quatre élèves ont présenté l'ASSR le 2 mai : ils l'ont tous obtenue avec les notes de 15/20, 13/20 et 11/20. Parmi les quatre élèves qui n'ont pas présenté l'examen, trois n'étaient plus sur le terrain, et un l'avait obtenue en 2012.
- L'enseignant dresse un bilan positif du soutien mis en place au collège Alain Fournier.
 - ▲ Il constate que les élèves qui sont venus régulièrement aux séances ont sensiblement progressé.
 - ▲ Il a pu rencontrer la coordinatrice de la scolarisation des EFIV dans le premier degré dans le Loiret à plusieurs reprises, ainsi qu'une conseillère pédagogique à Pithiviers, à une reprise, pour réfléchir aux moyens de mieux répondre aux besoins de ces élèves et a apprécié la réflexion collective engagée dans ce cadre autour des questions pédagogiques.
 - ▲ Il a pu rencontrer les parents des élèves à deux reprises par l'intermédiaire de la coordinatrice de la scolarisation des EFIV dans le premier degré et a jugé ces rencontres très utiles : elles ont permis d'améliorer le comportement en classe de certains élèves.
- L'enseignant a néanmoins rencontré trois grandes difficultés :

- ▲ L'établissement devait recevoir un « accompagnement » pour faciliter la mise en œuvre du projet, mais l'équipe du CARDIE ne s'est pas manifestée pour le faire.
- ▲ Le principal souhaite que le dispositif reste un « projet innovant » reconnu comme tel par le CARDIE en 2013-2014.
- Le travail engagé au collège a été présenté à l'équipe de scolarisation des élèves issus de familles itinérantes du Loiret dans le cadre d'une demi-journée d'animation pédagogique organisée le 5 juin : celle-ci va déboucher sur l'expérimentation, en 2013-2014, d'outils communs d'enseignement de la lecture aux élèves issus de familles itinérantes au cycle III de l'école élémentaire et au collège.

4. L'accompagnement dans les caravanes

- Les six étudiants qui s'étaient portés volontaires en octobre 2012 pour accompagner les élèves dans les caravanes ont fait preuve d'une assiduité très variable.
 - ▲ Trois d'entre eux ont continué jusqu'à la fin de l'année scolaire.
 - ▲ Trois étudiantes bénévoles, en revanche, ont cessé d'accompagner les élèves à la fin du mois de décembre 2012, dont l'une pour des raisons de santé.
 - ▲ La plupart des accompagnements ont été réalisés à partir du mois de janvier 2013 par les trois étudiants restant : un volontaire en service civique et un étudiant bénévole ont ainsi accompagné chacun deux élèves ; une étudiante, qui participait déjà au dispositif en 2011-2012, a continué à accompagner l'élève qu'elle avait suivi l'année précédente.
 - ▲ Les conséquences de l'abandon de ces trois étudiantes ont été limitées par les départs en cours d'année et par la faible implication de certains élèves. Une élève accueillie à deux reprises au collège a ainsi refusé d'être accompagnée en caravane. Mais une élève n'a plus pu être accompagnée chez elle à partir du mois de janvier à la suite de l'abandon de l'étudiante qui la suivait.
- Les trois étudiants qui se sont « accrochés » et ont participé au dispositif d'accompagnement dans les caravanes jusqu'à la fin de l'année scolaire en tirent un bilan très positif. Ils déclarent avoir apprécié l'ouverture vers la population des gens du voyage que cette expérience a constituée et la qualité des relations qu'ils ont nouées tout au long de l'année avec l'équipe de l'AFEV et de l'ADAGV sur le terrain des gens du voyage.
- La coordination des interventions dans les caravanes et au collège est à améliorer.

- ▲ Une fiche de liaison hebdomadaire sera instituée en 2013-2014. Elle permettra de faire le point sur le travail effectué chaque semaine par les élèves dans les caravanes.
- ▲ Deux étudiants sont venus chacun une fois un mercredi matin au collège cette année. Cette possibilité sera rouverte l'année prochaine.

5. Le travail en partenariat

- L'une des forces de ce projet est de s'inscrire dans un partenariat étroit entre l'AFEV, l'ADAGV, le dispositif de scolarisation des élèves issus de familles itinérantes du Loiret, le CASNAV, le collège et l'Agglo.
- Les assistantes sociales de l'ADAGV se sont énormément investies dans la mise en œuvre de ce dispositif bien que cela n'entre pas dans leurs missions : information et sensibilisation des parents, encadrement des étudiants, facilitation des démarches administratives (souscription d'assurances scolaires, rédaction des fiches d'inscription au collège), organisation du transport des élèves pendant une partie de l'année, etc.

6. La poursuite du projet en 2013-2014

- Tous les partenaires du projet ont souligné que celui-ci avait contribué à changer l'image du collège auprès des élèves issus de familles itinérantes et de leurs parents. Ils souhaitent poursuivre l'expérience en 2013-2014.
- Une demi-journée de formation des étudiants recrutés par l'AFEV pour accompagner les adolescents dans les caravanes sera organisée le jeudi 3 octobre après-midi sur le terrain des gens du voyage d'Orléans-La Source.
- Les cours de soutien au collège démarreront le mercredi 16 octobre.
- Ils seront précédés d'une visite du collège par les élèves, leurs parents et les étudiants le mardi 15 octobre à 17 h 15.
- Plusieurs améliorations sont envisagées.
 - ▲ Des intégrations en classes ordinaires pourraient intervenir après les vacances de la Toussaint en EPS et en anglais.
 - ▲ Il a été proposé qu'un enseignant du collège assure une ou deux heures de soutien en mathématiques par semaine aux élèves dans la mesure où ils ont davantage de compétences dans cette matière (cela permettrait, de surcroît, de consacrer davantage de temps le mercredi matin à l'enseignement de la lecture).
 - ▲ Une découverte du CDI avec emprunt de livres sera organisée.
 - ▲ Un e-mail par élève sera créé pour permettre aux élèves de découvrir cette technique de communication : l'ADAGV va réfléchir aux moyens de faciliter l'accès des élèves, à certaines heures, aux ordinateurs du centre de loisirs pour qu'ils puissent s'en servir.

- ▲ Des photocopies des livrets scolaires des élèves sortant de l'école élémentaire seront transmises à l'enseignant chargé des cours de soutien pour lui permettre de mieux identifier les compétences du socle commun validées ou non par les élèves.

Le site Internet du CASNAV

Le CASNAV possède un site Internet conforme à la charte graphique de l'académie d'Orléans –Tours depuis le mois de juin 2011.

Il ambitionne de répondre à la fois aux attentes des personnes à la recherche d'informations de « base » sur la scolarisation des EANA et des EFIV et aux besoins des enseignants, qu'ils soient spécialisés ou non dans l'accueil de ces élèves.

Il contient une présentation synthétique des instructions officielles sur la scolarisation des EANA et des EFIV, des informations pratiques sur l'organisation de la scolarité des uns et des autres dans le primaire et dans le secondaire, ainsi que des ressources pédagogiques diverses.

Le site s'est enrichi, en 2011-2012, d'une rubrique sur l'opération « Ouvrir l'école aux parents », ainsi que de pages sur le DELF.

Le CASNAV a mis en ligne, en 2012-2013, dix séquences pédagogiques utilisables avec des EANA : six sont destinées aux élèves de cycle III et quatre aux élèves de collège.

Le CASNAV a créé par ailleurs deux nouvelles pages en 2012-2013 - l'une sur l'enseignement de la lecture/compréhension aux nouveaux arrivants et l'autre sur l'approche comparative des langues – ainsi qu'une rubrique d'archives avec des ressources pédagogiques qui étaient en ligne sur le site précédent du CASNAV.

L'attribution d'heures supplémentaires en liaison avec les services du rectorat

Le rectorat attribue chaque année des HSE – 50 HSA en 2010/2011, 70 HSA en 2011/2012 et 70 HSA en 2012-2013 – aux établissements qui accueillent des EANA et des EFIV sans avoir de dispositifs spécifiques ou des enseignants formés.

Le CASNAV est désormais consulté sur l'attribution de ces heures par la Division de l'organisation scolaire (DOS). Il s'efforce de faire en sorte que les moyens disponibles soient accordés en priorité aux établissements qui emploient des enseignants titulaires de la certification complémentaire en langue seconde ou qui mènent un projet pédagogique pour scolariser au mieux les EANA ou les EFIV. Le CASNAV envoie de surcroît, un questionnaire aux établissements concernés pour

s'assurer de leur utilisation et repérer d'éventuels besoins de formation. Il a effectué 12 interventions au sein de cinq collèges de l'académie d'Orléans-Tours, en 2012-2013, dans le cadre du suivi de l'attribution de ces heures.